

L'ORTHODOXIE THOMISTE AU SECOURS DE L'AUGUSTINISME JANSÉNISANT

((La publication des 10^e et 11^e volumes de l'édition
bénédictine des œuvres de saint Augustin

22

Nulle pensée théologique n'a davantage imprégné le catholicisme de l'âge classique que celle de saint Augustin¹. Au firmament de la catholicité, la constellation augustinienne a brillé d'un intense éclat après la conclusion du concile de Trente; elle a sans cesse été le point de repère à l'aide duquel s'orientaient les innombrables auteurs soucieux de terminer une querelle de la grâce dont le questionnement avait été singulièrement revivifié après l'installation en Chrétienté des protestantismes luthérien et calviniste². Au prédestinarianisme aggravé des théologiens réformés, les pères tridentins avaient répondu par le quatrième canon du décret *de iustificatione* promulgué le 13 janvier 1547 en la sixième session du concile: «Si quelqu'un dit que le libre arbitre mû et excité de Dieu, en donnant son consentement à Dieu, qui l'excite et qui l'appelle, ne coopère en rien à se préparer et à se

¹ Sur saint Augustin à l'époque moderne, outre le maître livre d'H. DE LUBAC, *Augustinisme et théologie moderne*, Paris, 2008 (1965), voir *Augustinus in der Neuzeit. Colloque de la Herzog August Bibliothek de Wolfenbüttel, 14-17 octobre 1996*, dir. K. FLASCH et D. DE COURCELLES, Turnhout, 1998, et *Augustin au XVII^e siècle. Actes du Colloque organisé par Carlo Ossola au Collège de France les 30 septembre et 1^{er} octobre 2004*, éd. L. DEVILLAIRS, Florence, 2007, notamment J.-L. QUANTIN, «L'Augustin du XVII^e siècle? Questions de corpus et de canon», pp. 3-77. Consulter ensuite P. STELLA, «Augustinisme et orthodoxie, des Congrégations de Auxiliis à la Bulle *Vineam Domini*», *XVII^e Siècle*, 135, 1982, pp. 169-189; B. NEVEU, «Le statut théologique de saint Augustin au XVII^e siècle», *Troisième centenaire de l'édition mauriste de saint Augustin. Communications présentées au colloque des 19 et 20 avril 1990*, Collection des Études augustinienes, série Antiquité, 127, Paris, 1990, pp. 15-28, repris dans ID., *Érudition et religion aux XVII^e et XVIII^e siècles*, préf. M. FUMAROLI, Paris, 1994, pp. 473-490; L. KOLAKOWSKI, *God owes us nothing. A brief remark on Pascal's religion and on the spirit of jansenism*, Chicago, 1995, *Dieu ne nous doit rien. Brève remarque sur la religion de Pascal et l'esprit du jansénisme*, trad. française, Paris, 1997, en particulier «Pourquoi l'Église catholique a-t-elle condamné l'enseignement de saint Augustin?», pp. 9-148; J.-L. QUANTIN, *Le catholicisme classique et les Pères de l'Église. Un retour aux sources (1669-1715)*, Paris, 1999, en particulier «Augustin, docteur de la grâce», pp. 126-138; et L. THIROUIN, «À la recherche du vrai saint Augustin», *Les écoles de pensée religieuse à l'époque moderne. Actes de la Journée d'Études de Lyon (14 janvier 2006)*, éd. Y. KRUMENACKER et L. THIROUIN, *Chrétiens et Sociétés, Documents et Mémoires*, 5, 2006, pp. 25-64.

² Pour une mise en perspective synthétique et récente, voir B. QUILLIET, *L'acharnement théologique. Histoire de la grâce en Occident, III^e-XX^e siècle*, Paris, 2007.

mettre en état d'obtenir la grâce de la justification, et qu'il ne peut refuser son consentement, s'il le veut, mais qu'il est comme quelque chose d'inanimé, sans rien faire, et purement passif: qu'il soit anathème³.» Respectueux du récent donné conciliaire, le jésuite espagnol Luis de Molina (1535-1600), développant des intuitions qu'il a trouvées chez son maître et confrère portugais Pedro da Fonseca (1528-1599), publie en 1588 sa célèbre *Concordia liberi arbitrii cum gratiae donis*⁴, où était affirmée l'idée d'une grâce suffisante généralement conférée aux hommes et dont la suffisance⁵, aboutissant à une pleine efficacité en vertu du consentement du libre arbitre, était évaluée *post merita praevisa* par Dieu grâce à l'exercice d'une science moyenne, *scientia media*, qui lui donnait connaissance des futurs contingents⁶. Défendue par la Compagnie de Jésus, la doctrine moliniste n'en est pas moins rapidement suspecte de pélagianisme ou, au moins, de semi-pélagianisme⁷, et s'attire la très vive hostilité de l'ordre de Saint-Domi-

³ DENZINGER-SCHÖNMETZER, *Enchiridion symbolorum, definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, 36^e éd., Fribourg-en-Brisgau-Rome, 1976, n. 1554, p. 378: «*Si quis dixerit liberum hominis arbitrium a Deo motum et excitatum nihil cooperari assentiendo Deo excitanti atque uocanti, quo ad obtinendam iustificationis gratiam se disponat ac praearet, neque posse dissentire si uelit, sed uelut inanime quoddam nihil omnino agere mereque passiuè se habere: anathema sit.*»

⁴ L. DE MOLINA, *Concordia liberi arbitrii cum gratiae donis, diuina praescientia, prouidentia, praedestinatione et reprobatione ad nonnullos primae partis D. Thomae articulos*, Lisbonne, 1588. Sur Molina et le molinisme, voir W. HENTRICH, *Gregor von Valencia und der Molinismus. Ein Beitrag zur Geschichte des Prämolinismus mit Benützung ungedruckter Quellen*, Innsbruck, 1928; E. VANSTEENBERGHE, art. «Molinisme», *Dictionnaire de théologie catholique [DThC]*, x/2, Paris, 1929, coll. 2094-2187; W. LURZ, *Adam Tanner und die Gnadenstreitigkeiten des 17. Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Geschichte des Molinismus*, Breslau, 1932; Fr. STEGMÜLLER, *Geschichte des Molinismus*, vol. 1, *Neue Molinaschriften*, Münster, 1935; et plus récemment S. K. KNEBEL, «Scientia media. Ein diskursarchäologischer Leitfaden durch das 17. Jahrhundert», *Archiv für Begriffsgeschichte*, 34, 1991, pp. 262-294; L. RENAULT, art. «Bañezianisme-molinisme-baianisme», *Dictionnaire critique de théologie*, dir. J.-Y. LACOSTE, Paris, 1998, pp. 133-136; *Die scholastische Theologie im Zeitalter der Gnadenstreitigkeiten*, vol. 1, *Neue Texte von Diego Paez (†1582), Diego del Mármol (†1664) und Gregor von Valencia (†1603)*, éd. U. L. LEHNER, Nordhausen, 2007.

⁵ Sur la notion théologique et philosophique de suffisance, voir M.-D. CHENU, «Sufficiens. Notes de lexicographie philosophique médiévale», *Revue des Sciences philosophiques et théologiques [RSPHTh]*, xxii/2, 1933, pp. 251-259.

⁶ Sur les enjeux philosophiques de la question de la science moyenne, voir W. L. CRAIG, *The Problem of Divine Foreknowledge and Future Contingents from Aristotle to Suárez*, Leyde, 1988. Consulter aussi l'étude classique d'A. BONET, *La filosofía de la libertad en las controversias teológicas del siglo XVI y primera mitad del XVII*, Barcelona, 1932.

⁷ Sur le terme de semi-pélagianisme, voir la courte mais précieuse étude de M. JACQUIN, «À quelle date apparaît le terme *semipélagien* ?», *RSPHTh*, i/3, 1907, pp. 506-508.

nique. Protecteurs attirés des enseignements de saint Thomas d'Aquin et de ses disciples, les dominicains, emmenés par leur confrère espagnol Domingo Báñez (1528-1604)⁸, entendaient s'en tenir au plus strict thomisme *de gratia*, pourtant défini de fraîche date, et préserver un système qui maintint intangiblement l'idée d'une grâce efficace par elle-même et la thèse de la prédestination gratuite, soit *ante merita praeuisa*⁹. S'ils admettaient, non sans restriction, l'existence d'une grâce suffisante, les thomistes affirmaient aussi la nécessité d'une *gratia se ipsa efficax* pour la réalisation de chaque acte de piété, *ad omnes et singulos pietatis actus*, secours dont la nature était celle d'une pré-motion, ou prédétermination¹⁰, physique¹¹ – et non pas morale –, notion par quoi ils caractérisaient, en respectant l'axiome thomasien

⁸ Sur Báñez, voir J. A. GARCÍA CUADRADO, «La obra filosófica y teológica de Domingo Báñez (1528-1604)», *Anuario de historia de la Iglesia*, 7, 1998, pp. 209-227, et ID., *Domingo Báñez (1528-1604). Introducción a su obra filosófica y teológica*, Pampelune, 1999. Consulter aussi les travaux classiques de V. BELTRÁN DE HEREDIA, «Actuación del Maestro Domingo Báñez en la Universidad de Salamanca», *La Ciencia Tomista* [CT], 25, 1922, pp. 64-78 et pp. 208-240, 26, 1922, pp. 63-73 et pp. 199-223, 27, 1923, pp. 40-51 et pp. 361-374, et 28, 1923, pp. 36-47; ID., «Báñez y Felipe II», CT, 35, 1927, pp. 1-29; ID., «El Maestro Fray Domingo Báñez y la Inquisición española», CT, 37, 1928, pp. 289-309, et 38, 1928, pp. 35-58 et pp. 171-186; ID., «El Maestro Domingo Báñez», CT, 47, 1933, pp. 26-39 et pp. 162-179; et ID., *Domingo Báñez y las controversias sobre la gracia. Textos y documentos*, Madrid, 1968. Voir également V. D. CARRO, «De Pedro de Soto a Domingo Báñez», CT, 37, 1928, pp. 145-178.

⁹ Sur la fortune du thomisme à l'époque moderne, consulter R. CESSARIO, *Thomism and the Thomists*, Milan, 1998, *Le thomisme et les thomistes*, trad. française, Paris, 1999, et D. BERGER, *Thomismus. Grosse Leitmotive der Thomistischen Synthese und ihre Aktualität für die Gegenwart*, Cologne, 2001. Voir aussi les mises au point de J. SCHMUTZ, «Bulletin de scolastique moderne (I)», *Revue thomiste* [RThom], c/2, 2000, pp. 270-341, et ID., «Bellum scholasticum. Thomisme et antithomisme dans les débats doctrinaux modernes», RThom, CVIII/1, 2008, pp. 131-182. Consulter aussi Ph. LÉCRIVAIN, «La Somme théologique de Thomas d'Aquin aux XVI^e-XVIII^e siècles», *Recherches de science religieuse*, XCI/3, 2003, pp. 397-427, et S. DE FRANCESCHI, «Thomisme et thomistes dans le débat théologique à l'âge classique. Jalons historiques pour une caractérisation doctrinale», *Les écoles de pensée religieuse à l'époque moderne...*, pp. 65-109.

¹⁰ Sur la notion thomasienne de prédétermination, voir Y.-M. CONGAR, «Prædeterminare et Prædeterminatio chez saint Thomas», *RSPTh*, XXIII/3, 1934, pp. 363-371.

¹¹ Pour une présentation synthétique du débat théologique autour de la notion de pré-motion physique, voir R. GARRIGOU-LAGRANGE, art. «Prémotion physique», *DThC*, XIII/1, Paris, 1936, coll. 31-77; ID., art. «Thomisme», *DThC*, XV/1, Paris, 1946, coll. 823-1023; et A. MICHEL, art. «Science de Dieu», *DThC*, XIV/2, Paris, 1941, coll. 1598-1620. Consulter aussi G. BARZAGHI, «Analisi teoretica del concetto di premozione fisica secondo i principi di S. Tommaso d'Aquino», *Divus Thomas*, XCVI/1, 1993, pp. 195-206, et, naturellement, l'étude désormais classique de B. LONERGAN, *Grace and Freedom. Operative Grace in the Thought of St. Thomas Aquinas*, Londres-New York, 1971 (1941).

qui faisait de Dieu la cause première, l'intervention divine permettant à la volonté humaine de passer de l'acte premier, soit la simple puissance, à l'acte second, soit l'action même.

On sait que, saisi par les deux partis, le magistère romain a refusé de trancher entre eux au terme des Congrégations de *auxiliis* (1598-1607), spécialement réunies à Rome sur ordre du pape Clément VIII pour permettre aux dominicains et aux jésuites de s'accorder au cours de débats contradictoires¹². Indécision qui a nourri une immense frustration parmi les théologiens catholiques, logiquement placés devant la nécessité d'un retour aux textes fondateurs de saint Augustin pour éclaircir une discussion dont le Saint-Siège avait formellement interdit la poursuite. En rédigeant son litigieux *Augustinus*, finalement publié à Louvain en 1640, Corneille Jansen (1585-1638)¹³, évêque d'Ypres plus connu sous le nom latinisé de Jansénius, espérait brosser le très exact portrait de la doctrine du glorieux évêque d'Hippone¹⁴. Ouvertement antimoliniste, récusant la validité théologique des concepts de *gratia sufficiens* et de *scientia media*, refusant l'idée qu'il pût y avoir prédestination *post merita praevisa*, le prélat niait qu'il y eût, *in statu naturæ lapsæ*, de secours suffisants autres que les seuls efficaces, et il accusait à son tour les jésuites de vouloir restaurer en catholicité les erreurs du pélagianisme.

Face à un ouvrage qui ne laissait debout aucun des fondements doctrinaux sur lesquels il appuyait sa défense, le parti moliniste a vite réagi et obtenu du magistère qu'il condamnât l'*Augustinus*¹⁵. Souscrite

¹² Pour une histoire des Congrégations de *auxiliis*, consulter R. DE SCORRAILLE, *François Suarez, de la Compagnie de Jésus, d'après ses lettres, ses autres écrits inédits, et un grand nombre de documents nouveaux*, 2 vol., Paris, 1912-1913, et X.-M. LE BACHELET, *Prédestination et grâce efficace. Controverses dans la Compagnie de Jésus au temps d'Aquaviva (1610-1613)*, 2 vol., Louvain, 1931. Voir aussi P. BROGGIO, «*Ordini religiosi tra cattedra e dispute teologiche: note per una lettura socio-politica della controversia di auxiliis (1582-1614)*», *Religione, conflittualità e cultura. Il clero regolare nell'Europa d'antico regime*, éd. M. C. GIANNINI, Cheiron. *Materiali e strumenti di aggiornamento storiografico*, XXII/43-44, 2005, pp. 53-86; ID., *La teologia e la politica. Controversie dottrinali, Curia romana e Monarchia spagnola tra Cinque e Seicento*, Florence, 2009; et M. FORLIVESI, «*Gli scotisti secenteschi di fronte al dibattito tra bañeziani e molinisti: un'introduzione e una nota*», *Conoscenza e contingenza nella tradizione aristotelica medievale*, éd. S. PERFETTI, Pise, 2008, pp. 243-285.

¹³ Pour une introduction à l'histoire de la querelle janséniste, consulter l'ouvrage classique de L. COGNET, *Le jansénisme*, Paris, 1961. Sur Jansénius, voir J. ORCIBAL, *Jansénius d'Ypres (1585-1638)*, Paris, 1989.

¹⁴ C. JANSÉNIUS, *Augustinus, seu Doctrina S. Augustini de humanæ naturæ sanitate, ægritudine, medicina, adversus Pelagianos et Massilienses*, 3 vol., Louvain, 1640.

¹⁵ Sur les proscriptions successives de l'*Augustinus* et de sa doctrine, voir l'article fondamental de B. NEVEU, «*Juge suprême et docteur infaillible: le pontificat*

le 6 mars 1642 par Urbain VIII, mais fulminée seulement le 19 juin 1643, la Bulle *In eminenti* proscrivait le livre du défunt évêque d'Ypres pour avoir été imprimé en contravention avec les interdictions émises par Paul V, qui avait imposé silence aux protagonistes de la querelle de la grâce après la clôture des Congrégations *de auxiliis*. Le 31 mai 1653, le pape Innocent X publiait la Bulle *Cum occasione* par quoi il censurait cinq propositions dont chacun savait qu'elles étaient censément extraites du livre de Jansénius, sans que le pontife eût toutefois pris la peine de le préciser explicitement. Maladroite ambiguïté que venait lever la Bulle *Ad sanctam Beati Petri sedem*, souscrite par Alexandre VII le 16 octobre 1656. L'orthodoxie catholique de la doctrine jansénienne était formellement, et irrémédiablement, mise en cause par la plus haute autorité magistérielle de la communauté ecclésiale.

Pour essayer tant bien que mal d'effacer les flétrissures qui leur étaient successivement infligées, les défenseurs de la mémoire de Jansénius, rapidement désignés sous le nom de jansénistes, ont dû chercher des alliés en catholicité et ont cru pouvoir les trouver parmi les dominicains, irréductibles adversaires du molinisme. En gages de bonne volonté, les adeptes du jansénisme ont fini par consentir à de menus accommodements de leur doctrine, acceptant progressivement, et non sans douleur, de se réduire aux enseignements délivrés par les thomistes espagnols Diego Álvarez (1550-1635) et Tomás de Lemos (1550-1629)¹⁶, les deux champions de l'ordre de Saint-Dominique lors des Congrégations *de auxiliis*¹⁷. Définitivement entériné au cours de

romain de la Bulle *In eminenti* (1643) à la Bulle *Auctorem fidei* (1794)», *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge-Temps modernes*, xciii/1, 1981, pp. 215-275, repris dans ID., *Érudition et religion aux XVII^e et XVIII^e siècles...*, pp. 385-450.

¹⁶ Sur Lemos, voir R. HERNÁNDEZ MARTÍN, «Tomás de Lemos y su interpretación agustiniana de la eficacia de los divinos auxilios», *Augustinus*, xxvi/101-102, 1981, pp. 97-138. Voir aussi les travaux de C. CREVOLA, «La interpretación dada a San Agustín en las disputas de auxiliis», *Archivo teológico granadino* [ATG], 13, 1950, pp. 5-171, et ID., «Concurso divino y predeterminación física según San Agustín en las disputas de auxiliis», *ATG*, 14, 1951, pp. 41-127.

¹⁷ Sur les rapports entre thomisme et jansénisme, voir J. MESNARD, «Thomisme espagnol et jansénisme français», *L'âge d'or de l'influence espagnole. La France et l'Espagne à l'époque d'Anne d'Autriche, 1615-1666, Actes du Colloque de Bordeaux, 25-28 janvier 1990*, éd. Ch. MAZOUER, Mont-de-Marsan, 1991, pp. 415-425, et G. FERREYROLLES, «Les citations de saint Thomas dans les *Écrits sur la grâce*», *Pascal, auteur spirituel*, éd. D. DESCOTES, Paris, 2006, pp. 143-159. On se permet également de renvoyer à S. DE FRANCESCHI, «Le thomisme au secours du jansénisme dans la querelle de la grâce. Vrais et faux thomistes au temps de la Bulle *Vnigenitus* (1713)», *RThom*, cvii/3, 2007, pp. 375-418; ID., «Les premiers jansénistes face à la doctrine thomiste. Jansénisme et thomisme à la veille de la campagne des *Provinciales*», *La campagne des Provinciales. Actes du colloque de Paris, 19-21 septembre 2007, Chroniques de Port-Royal*, 58, 2008, pp. 307-322; ID., «La doctrine thomiste

la campagne des *Provinciales* (1656-1657)¹⁸, le déport philothomiste des disciples de Jansénius n'a fait que se confirmer jusqu'à la fin du XVII^e siècle, brillamment illustré par l'œuvre de l'oratorien Pasquier Quesnel (1634-1719), le successeur d'Antoine Arnauld (1612-1694) à la tête du parti janséniste. Quant aux dominicains, ils ont préféré se tenir constamment sur la défensive, mais ils n'ont pu éviter d'être occasionnellement soupçonnés de sympathies jansénistes. Les jésuites n'ont d'ailleurs pas manqué de se saisir d'un si opportun prétexte pour tenter de discréditer des théologiens qui s'opposaient à eux sans relâche depuis plusieurs décennies. Inlassable confrontation polémique dont les péripéties qui ont entouré la publication, au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, des 10^e et 11^e volumes de l'édition bénédictine des œuvres de saint Augustin illustrent la partisane intensité: la controverse qui s'est alors déroulée a montré que chacun entendait fermement camper sur ses positions.

1. Les difficultés de l'entreprise augustinienne des bénédictins

Obsédés par le désir de l'emporter sur leurs adversaires, les molinistes ont fini par trouver du jansénisme partout et jusqu'aux endroits les plus imprévisibles. Leur attention s'est en particulier portée sur l'entreprise éditoriale des bénédictins de Saint-Maur, qui, à partir de 1679, publient une nouvelle édition des œuvres de saint

au péril du jansénisme. L'affaire du dominicain français Jean-Pierre Viou (1736-1743)», *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, cxx/1, 2008, pp. 133-167; ID., «Thomisme et jansénisme dans la querelle de la grâce (I). Les conséquences des cinq Articles de 1663 sur le débat autour du jansénisme», *Bulletin de littérature ecclésiastique [BLE]*, cx/1, 2009, pp. 3-30; ID., «Thomisme et jansénisme dans la querelle de la grâce (II). Le spectre des cinq Articles de 1663 au temps de l'antijansénisme triomphant», *BLE*, cx/2, 2009, pp. 179-206; ID., «Le jansénisme face à la tentation thomiste. Antoine Arnauld et le thomisme de *gratia* après les cinq Articles de 1663», *RThom*, cix/1, 2009, pp. 5-54; et ID., *Entre saint Augustin et saint Thomas. Les jansénistes et le refuge thomiste (1653-1663): à propos des 1^{re}, 2^e et 18^e Provinciales*, préf. G. FERREYROLLES, Paris, 2009.

¹⁸ Sur la campagne des *Provinciales*, voir E. D. JAMES, «The Problem of Sufficient Grace and the Lettres Provinciales», *French Studies*, xxi/3, 1967, pp. 205-219; J. PLAINEMAISSON, «Blaise Pascal et la grâce suffisante des thomistes dans les *Provinciales*», *RThom*, lxxx/4, 1981, pp. 575-585, repris dans ID., *Blaise Pascal polémiste*, Clermont-Ferrand, 2003, pp. 57-69; ID., «Pourquoi les *Provinciales* ou une guerre perdue d'avance», *Revue historique*, cclxxxvii/1, 1992, pp. 61-88, repris dans ID., *Blaise Pascal polémiste...*, pp. 27-56; et la magistrale étude d'O. JOUSLIN, *La campagne des Provinciales de Pascal. Étude d'un dialogue polémique*, 2 vol., Clermont-Ferrand, 2007.

Augustin¹⁹ – ils entendaient remédier aux défauts de la leçon proposée par Érasme (1528-1529)²⁰, et surtout aux lacunes de celle des lovanistes (1576-1577), pourtant plus fiable²¹. La catholicité de la foi des mauristes de l'abbaye parisienne de Saint-Germain-des-Prés, puisqu'il s'agissait d'eux, était hors de soupçon. Le chapitre général de 1654 avait formellement interdit de lire, sans expresse permission écrite du supérieur, l'*Augustinus* de Jansénius; celui de 1660 avait fait publier la Bulle *Ad sanctam Beati Petri sedem* dans chaque monastère de la congrégation. Pureté de doctrine illustrée par la sainte et érudite figure du célèbre Jean Mabillon (1632-1707)²². La première initiative d'une nouvelle édition des *opera omnia* de l'évêque d'Hippone, après celle de Louvain, était venue du pape Sixte Quint (1585-1590), peu satisfait du travail des lovanistes, mais le pontife était mort avant que l'entreprise ne fût parvenue à son terme. L'idée de relancer le projet sixtin est suggérée aux mauristes par Antoine Arnauld, lorsqu'au temps de la Paix de l'Église, le docteur travaille à la rédaction de *La perpétuité de la foy de l'Église catholique* (1669)²³. S'étant rendu à Saint-

¹⁹ *Sancti Aurelii Augustini opera post Louaniensium theologorum recensionem castigata denuo ad manuscriptos codices Gallicanos, Vaticanos, Belgicos etc. necnon ad editiones antiquiores et insigniores, opera et studio monachorum Ordinis S. Benedicti e Congregatione S. Mauri*, 11 vol., Paris, 1679-1700. Voir A.-M.-P. INGOLD, *Histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin*, Paris, 1903. Consulter aussi Y. CHAUSSY, *Les bénédictins de Saint-Maur*, vol. 1, *Aperçu historique sur la Congrégation*, Paris, 1989, «Autour de l'édition de saint Augustin», pp. 89-95, et ID., «Les mauristes et l'édition de saint Augustin», *Troisième centenaire de l'édition mauriste de saint Augustin...*, pp. 29-35.

²⁰ *Aurelii Augustini Hipponensis episcopi omnia opera summa uigilantia repurgata a mendis innumeris*, 10 vol., Bâle, 1528-1529. Sur l'apport érasmien aux études augustiniennes, voir Ch. BÉNÉ, *Érasme et saint Augustin, ou Influence de saint Augustin sur l'humanisme d'Érasme*, Genève, 1969.

²¹ *Opera D. Aurelii Augustini Hipponensis episcopi et doctoris præcipui, tomis decem comprehensa, per theologos Louanienses ex manuscriptis codicibus multo labore emendata, et ab innumeris erroribus uindicata, illustrata præterea eruditissimis censuris et locupletata multis hominibus et aliquot epistolis eiusdem B. Augustini, antea non editis*, 10 t. en 7 vol., Anvers, 1576-1577. Sur l'édition lovaniste, voir L. CEYSSENS, «Le Saint Augustin du XVII^e siècle: l'édition de Louvain (1577)», *XVII^e Siècle*, 135, 1982, pp. 103-120.

²² Sur Mabillon, la bibliographie est évidemment très abondante. Voir en premier lieu la biographie classique d'H. LECLERCQ, *Mabillon*, 2 vol., Paris, 1953-1957, repris dans *Dom Jean Mabillon, moine et historien*, éd. D.-O. HUREL, Paris, 2007. Plus récemment, consulter *Érudition et commerce épistolaire: Jean Mabillon et la tradition monastique*, éd. D.-O. HUREL, Paris, 2003. Sur les activités éditoriales des mauristes, voir D.-O. HUREL, «Les mauristes, éditeurs des Pères de l'Église au XVII^e siècle», *Les Pères de l'Église au XVII^e siècle. Actes du Colloque de Lyon (2-5 octobre 1991)*, dir. E. BURY et B. MEUNIER, Paris, 1993, pp. 117-134.

²³ A. ARNAULD, *La perpétuité de la foy de l'Église catholique touchant l'eucharistie défendue contre le livre du sieur Claude, ministre de Charenton*, 2 vol., Paris, 1669.

Germain-des-Prés pour y consulter un manuscrit de saint Augustin, Arnauld avait vivement encouragé le prieur du monastère, Dom Victor Tixier (1617-1701), à lancer ses confrères dans une publication amendée et corrigée des œuvres du Docteur de la Grâce²⁴. Intéressé, Dom Tixier prend accord avec l'un de ses assistants, Dom Claude Martin (1619-1696). Le supérieur général, Dom Bernard Audebert (1600-1675), est rapidement gagné au projet. Seul un assistant de Dom Tixier, Dom Benoît Brachet (1610-1687), manifeste des réticences que viennent appuyer, lors d'une réunion en 1670, les arguments développés par Dom Vincent Marsolles (1616-1681), qui craint qu'une telle entreprise ne fasse rapidement soupçonner les mauristes de jansénisme. Le principe d'une nouvelle édition de saint Augustin n'en est pas moins adopté. Pour éviter les polémiques, le projet initial prévoit prudemment de n'entrer dans aucun parti théologique et de donner purement et simplement le texte de saint Augustin sans autres notes que textuelles et critiques. À la direction de l'ouvrage est placé Dom François Delfau (1637-1676), érudit réputé, qui s'adjoint aussitôt Dom Robert Guérard (1641-1715). Les deux bénédictins se mettent au travail et obtiennent l'assistance du cardinal Giovanni Bona (1609-1674), qui leur fait parvenir les matériaux méticuleusement réunis par les jésuites Manuel de Sá (1530-1596) et Jerónimo de Torres (1527-1611), en leur temps chargés par Sixte Quint de réfléchir à une nouvelle édition de saint Augustin pour remplacer la lovaniste. La communication des documents romains était un gage d'orthodoxie; le fait n'a pourtant jamais été invoqué par la suite²⁵. Le travail était très avancé quand Dom Delfau et Dom Guérard sont soudainement exilés par lettres de cachet, sans doute réclamées pour riposter à la récente parution de la première partie de *L'abbé commendataire* (1673), ouvrage polémique de Dom Delfau. Pour remplacer ses deux confrères, désormais empêchés de poursuivre l'entreprise, Dom Marsolles, devenu supérieur général, désigne Dom Thomas Blampin (1641-1710), à qui sont adjoints Dom Pierre Coustant (1654-1721), Dom Claude Guesnié (1647-1722), Dom Simon Bougis (1630-1714), Dom Edmond Martène (1654-1739), Dom Robert Morel (1653-1731) et Dom Jean Gelé (1645-1725)²⁶. L'ouvrage progresse vite, et son impression, chez

²⁴ Sur les rapports entre jansénistes et bénédictins, voir *L'ordre de Saint-Benoît et Port-Royal. Actes du Colloque de Paris (19-21 septembre 2002)*, *Chroniques de Port-Royal*, 52, 2003, en particulier D.-O. HUREL, «Jansénisme et générations dans la Congrégation de Saint-Maur», pp. 137-158.

²⁵ Voir G. SPINELLI, «Contributi dall'Italia all'edizione maurina delle opere di sant'Agostino», *Troisième centenaire de l'édition mauriste de saint Augustin...*, pp. 103-121.

²⁶ Voir P. GASNAULT, «Les artisans de l'édition mauriste de saint Augustin», *Troisième centenaire de l'édition mauriste de saint Augustin...*, pp. 37-69.

François Muguet à Paris, commence le 5 octobre 1677. Dom Mabillon a été chargé de rédiger la dédicace de l'ouvrage à Louis XIV. Le premier volume paraît au début de l'année 1680. Les mauristes pouvaient être satisfaits de l'état d'avancement de leur entreprise éditoriale.

Le projet augustinien des bénédictins n'est naturellement pas passé inaperçu et a suscité les acerbes critiques du P. Jean Garnier (1612-1681), jésuite et ardent moliniste, professeur de théologie au collège parisien de Clermont. Deux capucins, les PP. Charles-Joseph de Troyes (†1685) et Esprit d'Eaubonne, ont aussi réagi après la parution des premiers volumes des mauristes. Le 14 août 1681, dans une lettre à Jacques Boileau (1635-1716), le P. d'Eaubonne accuse les bénédictins d'avoir altéré le texte et la doctrine de saint Augustin: «Il s'est trouvé quelqu'un d'érudition et de bon sens qui dit qu'il est fâcheux qu'après que MM. de Port-Royal nous ont changé le Nouveau Testament, les PP. Bénédictins changent saint Augustin. Il n'y a plus après cela qu'à nous faire changer de religion, mais avant que nous en changions, on fera changer saint Augustin non seulement de dogmes, mais aussi de profession. Car bientôt ce saint ne sera plus religieux, et ne l'aura jamais été. Mais laissons-là ceux qui veulent changer saint Augustin et la religion comme ils ont fait le Nouveau Testament²⁷.» Ulcérés, les deux capucins en appellent à l'arbitrage de l'antijanséniste archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon (1625-1695). Aux mauristes, ils reprochent notamment d'avoir adopté, dans leur 6^e volume paru en 1685, une lecture fautive du fameux passage de l'*Enchiridion* où saint Augustin affirme que les justes peuvent être sauvés s'ils le veulent, *possent salui esse si uellent*²⁸ – les bénédictins avaient préféré lire *uellet*, ce qui signifiait que le salut procédait seulement de la volonté de Dieu. Interprétation contre laquelle s'était élevé en 1681 le P. Charles-Joseph de Troyes dans une dissertation de son *Commentarius brevis et continuus in libros D. Augustini contra Pelagianos*²⁹. Prévenus des manœuvres que l'on ourdissait à leur rencontre, les mauristes délèguent Blampin et Mabillon pour défendre leur cause devant l'archevêque de Paris, qui finit par recevoir leurs excuses. Dom

²⁷ Cité dans A.-M.-P. INGOLD, *Histoire de l'édition...*, p. 45.

²⁸ AUGUSTIN, *Enchiridion de fide, spe et charitate liber unus*, c. XXIV, §95: «*Nec utique Deus iniuste noli saluos fieri, cum possent esse si uellent.*»

²⁹ Ch.-J. DE TROYES, *Commentarius brevis et continuus in libros D. Augustini contra Pelagianos Adrumetinos, et primo in librum De gratia et libero arbitrio, deinde in librum De correptione et gratia, ubi et obiter inseritur aliqua dissertatio de quodam celebri loco Enchiridii, in quo multimode probatur Augustinum dixisse quod Reprobi possent salui esse si uellent, non uero Reprobi possent salui esse si uellet Deus*, Paris, 1681. Sur les critiques de Charles-Joseph de Troyes, voir J.-R. ARMOGATHE, «Arnauld traducteur», *Teorie e pratiche della traduzione nell'ambito del movimento Port-Royaliste*, Pise, 1998, pp. 9-30.

Blampin n'en accepte pas moins de faire tirer pour quelques amis des feuilles où l'on trouve le litigieux *uellet*³⁰. En dépit des obstacles, les bénédictins poursuivent leur travail. Le 10^e volume des *opera omnia* de saint Augustin, entièrement consacrés aux écrits antipélagiens, paraît en 1690. Les ennemis des mauristes dénoncent aussitôt l'insigne maladresse de Dom Blampin, qui, à l'instigation de conseillers malicieux ou inconséquents, a jugé utile de faire insérer – dans certains exemplaires uniquement –, en tête du *De correptione et gratia*, une *Analytica synopsis* qu'Arnauld en avait dressée lorsqu'en 1644, il en avait publié une traduction³¹. Indigné, M^{gr} de Harlay convoque Dom Claude Boistard, supérieur général des bénédictins depuis 1687, qui prétend que la chose s'est faite à son insu. Dom Blampin doit comparaître à son tour pour s'expliquer devant l'archevêque de Paris. Le jésuite François de La Chaize (1624-1709), confesseur du roi, réclamait l'exil de l'audacieux mauriste, mais M^{gr} de Harlay refuse une sanction si humiliante. Pour fuir les querelles qu'on lui suscitait sans aucune cesse, Dom Blampin demande en 1693 à être envoyé dans un autre monastère; il est alors nommé prieur de Saint-Nicaise de Reims, où il demeure six ans, poursuivant inlassablement, mais désormais à distance, le travail commencé.

La querelle autour de l'édition bénédictine s'assoupit pendant plusieurs années avant de renaître en 1699, dans le contexte de la condamnation du quiétisme et de la censure des *Maximes des Saints* (1697) de Fénelon par le Bref *Cum alias ad apostolatus* du 12 mars 1699. À la fin de l'année 1698 circule à Paris un pamphlet intitulé *Lettre de l'abbé D*** aux RR. PP. Bénédictins*³². L'auteur anonyme, qui se présente comme un abbé allemand, accuse les mauristes de favoriser le jansénisme dans le 10^e volume de leur édition des œuvres de saint Augustin. La paternité de l'ouvrage a été immédiatement attribuée aux jésuites, et l'on a soupçonné les PP. Gabriel Daniel (1649-1728), Barthélemy Germon (1663-1718) et Dominique Bouhours (1628-1702), avant de nommer, plus vraisemblablement, le

³⁰ Sur la querelle du *uellet*, voir J.-L. QUANTIN, *Le catholicisme classique et les Pères de l'Église...*, «L'empreinte de l'augustinisme», pp. 267-279.

³¹ A. ARNAULD, *Traduction du livre de saint Augustin De la correction et de la grâce avec des sommaires de la doctrine contenuë en chaque chapitre*, Paris, 1644. L'*Analytica synopsis doctrinae libri S. Augustini De correptione et gratia* est placée avant le texte latin de saint Augustin, qui précède la traduction d'Arnauld; elle a été reprise dans ID., *Œuvres*, éd. G. DU PAC DE BELLEGARDE et J. HAUTEFAGE, 43 t. en 38 vol., Paris-Lausanne, 1775-1783, t. XI, 1777, pp. 649-657.

³² [J.-B. LANGLOIS], *Lettre de l'abbé D*** aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur sur le dernier tome de leur édition de saint Augustin*, s. l., 1699.

P. Jean-Baptiste Langlois (1663-1706). La *Lettre de l'abbé D**** attaquait frontalement le travail éditorial des bénédictins au motif qu'il rejoignait les positions jansénistes en sous-entendant qu'il n'y avait pas de grâce suffisante: «Vous osez, mes Pères, dans une note qu'on trouve au commencement du traité *De la correction et de la grâce*, avancer que ce livre présente aux yeux toute l'économie de la grâce divine. Le croyez-vous, mes Pères, qu'un livre, où selon vous, on parle seulement de la grâce efficace, et où il n'est fait nulle mention de la suffisante, présente aux yeux toute l'économie de la grâce divine? Et quelle différence trouvez-vous entre faire cette proposition et soutenir formellement ou conséquemment les nouvelles erreurs³³?» Le P. Langlois ne manquait pas de relever avec la plus vibrante indignation la présence, dans nombre d'exemplaires du fameux 10^e volume, de l'*Analytica synopsis* d'Antoine Arnauld – il n'hésitait pas à dire que les mauristes avaient formé leur doctrine à la lecture d'un texte si litigieux: «Il est constant que l'abrégé prétendu que M. Arnauld a donné du livre *De la correction et de la grâce*, cet abrégé qui, au lieu de la doctrine de saint Augustin, renferme le plus outré jansénisme, a été l'ouvrage chéri sur lequel vous avez toujours eû les yeux attachés pour en tirer vos réflexions sur le libre arbitre et sur la grâce³⁴.» Les bénédictins avaient affaire à forte partie; on ne leur pardonnait pas leur récente passion augustinienne à une époque où les jésuites espéraient triompher du jansénisme.

Inquiets, les mauristes se mettent en quête d'appuis politiques pour se préserver des attaques du parti moliniste. Ils se tournent vers Bossuet et lui députent Dom Mabillon lui-même afin de plaider leur cause. Dans une lettre à son neveu Jacques-Bénigne Bossuet (1664-1743) du 9 février 1699, l'évêque de Meaux note impavide: «On s'avise, après dix ans, d'accuser de jansénisme l'édition bénédictine de saint Augustin à cause des notes, des lettres majuscules et des renvois. Certaines gens voudroient bien faire une diversion au quietisme en réveillant la querelle du jansénisme, mais on ne prendra pas le change³⁵.» Lors d'un entretien avec Bossuet, Louis XIV lui-même a fait savoir qu'il désapprouvait les attaques dont les bénédictins faisaient l'objet. Entre-temps, la nouvelle s'est répandue que l'imprimeur Muguet vendait des exemplaires du 10^e volume des œuvres de saint Augustin comprenant l'*Analytica synopsis* d'Arnauld. Alerté, le nouvel archevêque de Paris, Louis-Antoine de Noailles (1651-1729),

³³ [J.-B. LANGLOIS], *Lettre de l'abbé D****..., p. 29.

³⁴ [J.-B. LANGLOIS], *Lettre de l'abbé D****..., p. 66.

³⁵ Cité dans A.-M.-P. INGOLD, *Histoire de l'édition*..., p. 62.

connu pour ses sympathies jansénistes, fait enquêter. La polémique est définitivement lancée lorsque le P. Langlois publie anonymement sa *Lettre d'un abbé commendataire aux RR. PP. Bénédictins* (1699)³⁶, suivie d'une *Lettre d'un bénédictin non réformé aux RR. PP. Bénédictins* (1699)³⁷, d'abord attribuées à son confrère Gabriel Daniel, comme l'avait d'ailleurs été la *Lettre de l'abbé D****. Le P. Langlois cherchait à obtenir des mauristes qu'ils descendissent à leur tour dans l'arène et répondissent à ses incessantes accusations de jansénisme.

Violamment mis en cause, les bénédictins décident de répliquer à leurs adversaires. Le premier à réagir est Dom François Lamy (1636-1711), qui fait paraître en février 1699 sa *Lettre d'un théologien à un de ses amis*³⁸. Lui emboîte le pas Dom Denis de Sainte-Marthe (1650-1725), qui publie ses *Réflexions sur la lettre d'un abbé d'Allemagne* (1699)³⁹, à quoi le P. Langlois répond aussitôt par son *Mémoire d'un docteur en théologie* (1699)⁴⁰. La plus puissante réplique des mauristes est sans conteste venue de Rome, où l'illustre Dom Bernard de Montfaucon (1655-1741) fait paraître ses *Vindiciæ editionis Sancti Augustini* (1699)⁴¹. L'ouvrage a un immense retentissement. Pour contrarier les desseins querelleurs du P. Langlois et de son *Mémoire d'un docteur en théologie*, les bénédictins décident le 13 août 1699 d'insérer, dans le 11^e et dernier volume de leur édition de saint Augustin, une préface générale que Dom Mabillon est chargé de rédiger. Dès le 22 août, un premier jet est couché sur le papier dont le texte est communiqué au théologien Jacques-Joseph Duguet (1649-1733), qui, après avoir été janséniste, a pris ses distances avec Port-Royal et qui réclame à Mabillon des modifications. Le projet de préface est ensuite adressé pour relecture à Jacques Boileau, à Bossuet, puis à Charles-Maurice Le Tellier (1642-1710), archevêque de Reims, qui font part d'exigences peu significatives. Peu auparavant avait été mis en circu-

³⁶ [J.-B. LANGLOIS], *Lettre d'un abbé commendataire aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, s. l., 1699.

³⁷ [J.-B. LANGLOIS], *Lettre d'un bénédictin non réformé aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, s. l., 1699.

³⁸ [Fr. LAMY], *Lettre d'un théologien à un de ses amis sur un libelle qui a pour titre Lettre de l'abbé *** aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur sur le dernier tome de leur édition de saint Augustin*, s. l., 1699.

³⁹ [D. DE SAINTE-MARTHE], *Réflexions sur la lettre d'un abbé d'Allemagne aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur sur le dernier tome de leur édition de saint Augustin*, [Rouen], 1699.

⁴⁰ [J.-B. LANGLOIS], *Mémoire d'un docteur en théologie adressé à M^{grs} les prélats de France sur la réponse d'un théologien des PP. Bénédictins à la lettre de l'abbé allemand*, s. l., 1699.

⁴¹ [B. DE MONTFAUCON], *Vindiciæ editionis Sancti Augustini a Benedictinis adornatæ aduersus epistolam Abbatís Germani*, Rome, 1699.

lation un nouveau pamphlet du P. Langlois intitulé *La conduite qu'ont tenue les PP. Bénédictins* (1699)⁴². De leur côté, les mauristes ne relâchent pas leur effort polémique, et Dom de Sainte-Marthe publie une *Lettre à un docteur de Sorbonne* (1699) dirigée contre le *Mémoire d'un docteur en théologie* du P. Langlois⁴³. Lui font écho ses confrères Dom René Massuet (1666-1716), dans sa *Lettre d'un ecclésiastique* (1699)⁴⁴, et Dom François Lamy, dans une *Plainte de l'apologiste des Bénédictins* (1699)⁴⁵. Excédés, les jésuites se plaignent auprès du roi, et le 11 novembre 1699, sur ordre de Louis XIV, le nouveau chancelier de France, Louis Phélypeaux de Pontchartrain (1643-1727), écrit à M^{gr} de Noailles pour lui demander de convoquer le provincial des jésuites, le P. Jean Dez (1643-1712), et le supérieur général des bénédictins, Dom Boistard, afin de les mettre en demeure de cesser leurs querelles. Dès le 15 novembre, le P. Dez fait part à ses confrères de la volonté du roi; la circulaire de Dom Boistard date, quant à elle, du 17 novembre. Non sans visibles réticences, les deux familles acceptaient de faire taire leur discorde.

Il restait encore à résoudre le délicat problème de la préface générale à mettre en tête du 11^e volume en préparation. Le 10 novembre, Dom Mabillon avait rendu visite à M^{gr} Le Tellier, de passage à Paris; chez l'archevêque de Reims, il avait croisé Bossuet, qui lui avait dit n'être plus satisfait de son texte et lui avait transmis remarques et corrections à reporter⁴⁶. D'où un nécessaire remaniement qui a coûté, semble-t-il, beaucoup de peine à Mabillon – on rapporte que le bénédictin en a pleuré de découragement. Une fois connue la volonté royale que terme fût mis à la polémique, Dom Mabillon s'est demandé s'il fallait persister dans l'intention de produire sa préface générale au début du 11^e volume des œuvres de saint Augustin. Il soumet ses doutes à M^{gr} Le Tellier, qui s'obstine à vouloir que le texte de Mabillon soit publié, mais sous une forme atténuée et simplifiée: le mauriste

⁴² [J.-B. LANGLOIS], *La conduite qu'ont tenue les PP. Bénédictins depuis qu'on a attaqué leur édition de saint Augustin*, s. l., 1699.

⁴³ [D. DE SAINTE-MARTHE], *Lettre à un docteur de Sorbonne touchant le mémoire d'un docteur en théologie adressé à M^{grs} les prélats de France contre les bénédictins*, s. l., 1699.

⁴⁴ [R. MASSUET], *Lettre d'un ecclésiastique au R. P. E. L. J. sur celle qu'il a écrite aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur touchant le dernier tome de leur édition de saint Augustin*, Osnabruck [Rouen], 1699.

⁴⁵ [FR. LAMY], *Plainte de l'apologiste des Bénédictins à M^{grs} les prélats de France*, s. l., 1699.

⁴⁶ Voir A.-M.-P. INGOLD, *Bossuet et le jansénisme. Notices historiques*, Paris, 1904 (1897), appendice v, «Bossuet et l'édition bénédictine de saint Augustin», pp. 152-217.

doit derechef revoir sa copie, tandis que les annotations de Bossuet ne sont finalement pas retenues pour être trop ouvertement antimolinistes. Au début de l'année 1700 paraît enfin le 11^e et dernier volume de l'édition bénédictine des *opera omnia* de saint Augustin. Le 19 avril 1700, le pape Clément XI adresse un bref de congratulation à Dom Boistard pour remercier les mauristes de leur entreprise éditoriale, et le 2 juin suivant, un décret du Saint-Office, publié à Rome cinq jours plus tard, condamne la *Lettre de l'abbé D****, la *Lettre d'un bénédictin non réformé* et la *Lettre d'un abbé commendataire*. Les mauristes pouvaient savourer leur indéniable triomphe sur la mouvance moliniste.

On n'entend pas ici rendre compte de l'ensemble des enjeux théologiques qui ont contraint l'élaboration de la préface générale rédigée par Dom Mabillon. On se borne à souligner qu'elle n'a satisfait ni les jansénistes, ni, évidemment, les jésuites, ni même certains mauristes, comme François Gesvres (1662-1705), qui publie en 1700 une *Defensio Arnaldina* pour justifier l'orthodoxie de l'*Analytica synopsis*⁴⁷. Quand paraît le 11^e volume de l'édition bénédictine de saint Augustin, qui contient la *præfatio generalis* de Mabillon, Pasquier Quesnel fait aussitôt connaître son ressentiment. Le mauriste avait relevé que ses confrères, dans leurs annotations, n'avaient jamais eu l'intention de critiquer l'idée d'une grâce intérieure privée d'effet, *effectu suo carens*, telle que l'École de saint Thomas l'avait adoptée en suivant saint Augustin⁴⁸. À quoi Pasquier Quesnel rétorque que Mabillon en est venu à se rallier aux thèses molinistes en les confondant avec un thomisme de *gratia sufficienti* mal compris: «Quand on dit absolument que la grâce suffisante *effectu suo caret*, c'est admettre ces grâces de pure possibilité des Molinistes, et l'attribuer à l'École de saint Thomas contre toute vérité. Car une grâce *quæ nunquam caret effectu proximo ad quem ex intentione Dei datur*, comme l'École de saint Thomas la soutient, ne peut être appelée une grâce *quæ absolute effectu suo caret*⁴⁹.» Dans sa préface, Mabillon était pourtant sans ambiguïté, affirmant clairement que les mauristes admettaient avec saint Augustin de petites grâces, *minores gratiæ*, et suffisantes *in sensu thomistico*, chez les saints comme

⁴⁷ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina, siue Analytica synopsis libri De correctione et gratia, quæ ab Arnaldo Doctore Sorbonico edita est an. 1644, ab omnibus reprehensorum uindicta calumniis*, Anvers, 1700.

⁴⁸ J. MABILLON, *In nouissimam Sancti Augustini operum editionem præfatio generalis*, dans *Sancti Aurelii Augustini opera...*, t. XI, Paris, 1700, pp. VI-VII: «*Hæc enim et alia huiusmodi quæ gratiæ efficaci maxime conueniunt dicta sunt absque detrimento alterius ueræ et interioris gratiæ, sed effectu suo carentis, qualem post S. Augustinum Schola Thomistarum propugnat.*»

⁴⁹ Cité dans A.-M.-P. INGOLD, *Histoire de l'édition...*, p. 126.

chez les pécheurs⁵⁰. Déclaration dont ne se satisfait pas Quesnel, qui estime derechef que Mabillon a rejoint le camp des molinistes : « Les propositions indéfinies en matière dogmatique sont censées universelles. Ainsi c'est encore reconnaître une grâce suffisante universellement dans tous les hommes de dire que *et in sanctis et in peccatoribus cum sancto Antistite minores gratias easque thomistico sensu sufficientes admittimus*. Ces paroles, *thomistico sensu sufficientes*, sont une précaution inutile et renversent tout l'avantage qu'on en peut tirer dès là qu'on a déclaré que les grâces suffisantes qu'on admet avec cette École sont celles qui sont privées de leur effet, *effectu suo carentes*⁵¹. » Partisan acharné d'un ralliement du jansénisme aux thèses de l'École de saint Thomas, Quesnel soutenait que les mauristes n'avaient qu'apparemment réduit leurs positions à celles du thomisme.

2. La mise en cause de l'augustinisme thomiste des mauristes

La stratégie bénédictine d'un repli sous la protection du système thomiste, peut-être inspirée du discours janséniste, a pu exaspérer des esprits acquis au molinisme. Dans les considérations que lui inspire la préface générale de Mabillon, Fénelon formule des objections qui reflètent à la fois son antijansénisme viscéral et sa discrète mais réelle méfiance à l'égard du thomisme⁵². Il est également possible que l'archevêque de Cambrai soit animé d'un fort ressentiment à l'encontre des bénédictins parce qu'ils s'étaient opposés à lui dans l'affaire des *Maximes des Saints*⁵³. Au demeurant, Fénelon ne condamne pas globalement la *præfatio generalis* de Mabillon. Nombre d'affirmations lui sont parfaitement convenues. Ainsi relève-t-il positivement que les mauristes reconnaissent que saint Augustin a admis l'existence de grâces suffisantes⁵⁴. De fait Mabillon avait-il écrit dans sa préface

⁵⁰ J. MABILLON, *In nouissimam Sancti Augustini...*, p. VII : « *In sanctis et in peccatoribus, cum sancto Antistite, minores gratias easque Thomistico sensu sufficientes admittimus.* »

⁵¹ Cité dans A.-M.-P. INGOLD, *Histoire de l'édition...*, p. 126.

⁵² Sur Fénelon et le thomisme, voir S. DE FRANCESCHI, « Fénelon et la définition du vrai thomisme. De la condamnation du *Cas de conscience* (1704) à la Bulle *Vnigenitus* (1713) », *RSPHTh*, XCII/1, 2008, pp. 33-76, et ID., « Fénelon et la recherche du vrai thomisme. Le débat sur l'antithomisme fénelonien (1725-1726) », *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, CIII/3-4, 2008, pp. 839-886.

⁵³ FÉNELON, *De generali præfatione Patrum Benedictinorum in nouissimam Sancti Augustini operum editionem epistola ad ****, Œuvres, t. XV, Paris, 1823, pp. 81-109.

⁵⁴ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 81 : « *Patres Benedictini fatentur Augustinum docuisse quod dentur gratiæ sufficientes.* »

générale que l'inspiration de Dieu pouvait être tantôt efficace, tantôt inefficace⁵⁵. Davantage, le mauriste avait pris la peine de préciser qu'il concevait la notion thomiste de *gratia sufficiens* en conformité avec les enseignements augustinien⁵⁶. Pour Fénelon, il ne faut pas douter que Mabillon ait voulu signifier qu'à chaque fois que saint Augustin soutient que la grâce n'est pas donnée à chacun, le saint évêque d'Hippone l'ait entendu de la seule *gratia efficax*, de laquelle seule il disputait avec ses adversaires – la grâce suffisante n'était pas en cause⁵⁷. Le prélat semblait prêt à pardonner aux bénédictins leur augustinisme outrancier puisqu'ils avaient pris la précaution de l'accorder avec les thèses thomistes.

Le point n'était pourtant pas si essentiel qu'il dût valoir aux mauristes une constante indulgence. Avec effroi, Fénelon note qu'en marge du *De natura et gratia*, les bénédictins ont osé écrire que la nécessité n'était pas incompatible avec la liberté de l'arbitre⁵⁸. Pour le prélat cambrésien, la phrase rappelle irrésistiblement les thèses de Baius et de Jansénius⁵⁹. Autre indice de foi douteuse: les mauristes ne cessent de gloser, dès qu'ils le peuvent, la grâce efficace selon saint Augustin, mais quand l'évêque d'Hippone évoque visiblement une grâce *tantum sufficiens*, ils s'abstiennent soigneusement d'annoter le passage, comme pour en indiquer l'insignifiance⁶⁰. Autrement dit, la

⁵⁵ J. MABILLON, *In nouissimam Sancti Augustini...*, p. vi: «*Notauimus ab Augustino gratiam dici inspirationem dilectionis. Quis uero ita esse neget, cum omnis gratia tendat ad dilectionem? Dei inspiratio alia efficax, alia inefficax.*»

⁵⁶ J. MABILLON, *In nouissimam Sancti Augustini...*, p. vi: «*Ceterum, ut solam gratiam uictricem et actuosam uocabulis istis, quæ proprie gratia est, hoc loco et similibus designarit Augustinus, falso quis inde colligeret locum non relinqui ullis aliis adiutoriiis qualia sunt inefficacia et sensu Thomistarum sufficientia. Huius generis gratias haud dubie agnoscit Sanctus Præsul nosque cum ipso ueras et proprie dictas profiteamur.*»

⁵⁷ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 82: «*Sic declarant [PP. Benedictini] Augustinum, quotiescumque dicit gratiam non omnibus dari, hoc tantum intellexisse de perfectissima omnium gratia, de qua sola disputabat, scilicet uictrice et maxima, quam aduersarii negabant, salua semper alia gratia, nempe sufficienti. Certe hæc confessio, modo sincera sit et modo hæc gratia sufficiens uere sufficiat, omnes difficultates amputat.*»

⁵⁸ *Sancti Aurelii Augustini opera...*, t. x, *Opuscula polemica contra Pelagianos*, Paris, 1690, *De natura et gratia contra Pelagium*, c. XLVI, coll. 150: «*Necessitas non pugnat cum arbitrio uoluntatis.*»

⁵⁹ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 88: «*Crederes audire Baium aut Jansenium rediuium. Multæ aliæ notæ sunt eiusdem farinae.*»

⁶⁰ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 88: «*Præterea auctores illi non tantum in eo quod dixerunt sunt damnandi, sed etiam in eo quod non dixerunt et quod dicere debuerant. Vbicumque gratiæ apparet efficacis uel umbra, notas multiplicant ut gratiæ efficacissimæ sono aures lectoris obdurescant. Contra uero, in omnibus locis ubi Augustinus gratiam sufficientem uel directe docet, uel ex suis principiis indirecte adstruit, ab omni nota sese cauilliose abstinant.*»

conformité thomiste de l'augustinisme des bénédictins était sujette à caution, et par là contestable leur orthodoxie augustinienne. Du reste, quand ils évoquaient la grâce efficace, les éditeurs bénédictins se contentaient de l'appeler purement et simplement *gratia Christi*, comme si, dans l'état de nature déchue, il n'y avait selon eux d'autre grâce que l'efficace par elle-même⁶¹. Méticuleusement guidé, le lecteur n'avait plus d'autre choix que de se faire adepte d'un système prétendument augustinien qui reposait sur l'affirmation de la nécessité et de l'invincibilité de la *gratia efficax*⁶². Fénelon s'emportait contre l'audace de commentateurs qui ne respectaient pas plus la lettre des textes de saint Augustin que les constitutions du Saint-Siège pour récuser les fondements théologiques légitimes de l'idée de grâce suffisante⁶³. L'archevêque de Cambrai revenait plus précisément sur le contenu de la préface générale de Mabillon. Il rappelait qu'y était déclaré que les bénédictins s'en étaient tenus aux *ipsissima uerba* de saint Augustin, et naturellement à leur signification propre, pour confectionner leurs notes marginales⁶⁴. D'où le fait, précisait Mabillon, que là où ils avaient recouru au terme de *gratia* dans leurs sommaires et leurs annotations, ils avaient toujours entendu signifier ce que saint Augustin désignait sous les vocables de *gratia Christi* ou de *gratia propria dicta*, soit la *gratia uictrix et efficiens*, ou encore grâce efficace⁶⁵. Considération de quoi Fénelon ne faisait pas grand cas ; à l'en croire, de tenir que l'évêque d'Hippone n'avait pas admis d'autre grâce

⁶¹ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 88 : «*Insuper, quotiescumque de gratia efficaci agitur, illam uocant simpliciter et absolute gratiam Christi, quasi in statu naturæ lapsæ nulla esset uera gratia interior et proprie dicta præter hanc quam claustrant gratiam per se efficacem.*»

⁶² FÉNELON, *De generali præfatione...*, pp. 88-89 : «*His artibus lector sensim sese assuefacit ad hoc systema quod uocant Augustinianum, ita ut nullam gratiam Christi in Augustini libris inueniat præter efficacem. Hoc est uenenum quod lector incautus propinat in legendo textu cum illis notis.*»

⁶³ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 89 : «*Licuitne gratiam efficacem ut solam, ueram et proprie dictam gratiam Christi incessanter inculcare, et gratiam sufficientem amandare, aut silentio suppressere ut quid putidum et indignum quod reperiatur in Augustino? Hac uia pontificiæ bullæ deridentur.*»

⁶⁴ J. MABILLON, *In nouissimam Sancti Augustini...*, p. v : «*Nemini obscurum esse debet nos, in edendo Augustino, sic in eius doctrinam intendisse animum ut eius uerba et sententias sincere ac genuine repræsentaremus. Atque, ut ad singula ueniamus, in contexendis marginalibus summiis ipsissima passim uerba Augustini, et quidem Augustiniano sensu, adhibere curauimus.*»

⁶⁵ J. MABILLON, *In nouissimam Sancti Augustini...*, p. v : «*Hinc est quod ubi gratiæ nomine in illis summiis usi sumus, id intellectum uolumus ipso contextus sensu et Augustini, qui gratiæ Christi et gratiæ proprie dictæ nomine, maxime post exortum Pelagii errorem, gratiam ueram et interiorem, qualem iste negabat, in primis uero illam quæ uictrix est et efficiens, designare solet.*»

que l'efficace revenait à commettre un contresens gravissime d'interprétation⁶⁶. Pour l'archevêque de Cambrai, il fallait croire que les pieux mauristes s'étaient égarés en se laissant séduire par les lubies doctrinales des jansénistes.

D'approuver le travail éditorial des bénédictins, il ne pouvait conséquemment être question. Non sans perfidie, Fénelon met en relief la singulière dilection que Dom Blampin et ses assistants manifestent à l'égard du *De correptione et gratia*, un texte insatiablement cité par les défenseurs de Jansénius, qui le considèrent comme le traité augustinien le plus complet sur le sujet, combien délicat, de la grâce. Dans sa préface générale, Mabillon n'avait pas esquivé la question polémique de l'insertion, dans certains exemplaires du 10^e volume de l'édition mauriste de saint Augustin, de l'*Analytica synopsis* d'Antoine Arnauld. Le bénédictin affirmait publiquement qu'il s'était agi de l'initiative personnelle de l'un de ses confrères, qui avait voulu complaire aux amicales instances qui lui en avaient été faites; il clamait haut et fort que le prieur et le supérieur général n'avaient jamais été mis au courant d'une intention si peu conforme au projet éditorial qui avait présidé à l'entreprise augustinienne des mauristes; il se gardait toutefois de prononcer un jugement sur l'orthodoxie du texte d'Antoine Arnauld, qui n'était évidemment pas nommé⁶⁷. De quoi Fénelon concluait que les mauristes ne pouvaient s'empêcher d'admirer l'*Analytica synopsis* et, conséquemment, de soutenir les thèses jansénistes⁶⁸. L'opuscule d'Arnauld avait pour but de montrer qu'il n'y avait d'autre secours *in statu naturæ lapsæ* que le célèbre *adiutorium quo* – notion par laquelle l'évêque d'Hippone avait désigné la grâce

⁶⁶ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 90: «Sic insinuant gratiæ Christi nomine intelligendam esse gratiam uictricem, non tantum in Augustini locutionibus, sed etiam in sincero ac genuino Augustiniano sensu. At uero falsissimum est hunc esse sincerum et genuinum Augustini sensum, scilicet ut nulla uera Christi gratia unquam assignetur præter illam quæ ex sua natura efficax est ad suum actum producendum.»

⁶⁷ J. MABILLON, *In nouissimam Sancti Augustini...*, p. VI: «Vbi et obiter illud profitemur opusculi eiusdem [De correptione et gratia] Analyticam synopsis in sciis Præpositis nostris publicatam, in quo flagitantium illam quorundam uoluntati morem gerere se posse arbitratus est unus e nostris, cum tamen nec illi, nec nobis, consilium fuisset particulam istam uniuerso operi præmittere, a cuius proposito alienam esse et ad id quod agebatur minime pertinentem non inuiti agnoscimus. Neque enim commentarios aut analyticas summas edere animus fuit in opera Sancti Doctoris [Augustini]. Ceterum de prædictæ analyseos, quæ cum auctoritate olim prodierat, utilitate, pretio, fide ad nos dicere non adinet.»

⁶⁸ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 98: «Hinc patet ipsos [Benedictinos], etiam dum metu coguntur animum dissimulare, ab illius operis aperta laude sese abstinere non posse. Atqui hoc opus Jansenianum dogma mordicus sustinet.»

efficace⁶⁹ –, et les bénédictins avaient clairement rallié la position du premier des jansénistes⁷⁰. Pour l'archevêque de Cambrai, il était évident que l'entreprise éditoriale des mauristes favorisait sournoisement le jansénisme.

Les bénédictins, s'indignant le prélat cambrésien, prétendaient s'abriter derrière la doctrine thomiste, mais leur thomisme n'était en réalité qu'affectation maladroite. Revenant sur les propos de Mabillon selon quoi les mauristes reconnaissent l'existence de grâces suffisantes *in sensu thomistico* chez les saints comme chez les pécheurs et tiennent pour erreur d'affirmer qu'outre la grâce efficace, aucune place n'est laissée à d'autres *adiutoria* qui soient *inefficacia* et *sensu Thomistarum sufficientia*⁷¹, Fénelon relève que les bénédictins refusent visiblement d'avouer qu'il y ait des grâces *uere sufficientes* ou *simpliciter sufficientes*: il leur faut toujours préciser qu'ils ne les évoquent que selon une conception thomiste qu'ils se gardent de préciser; autrement dit, ils ne croient pas qu'il y ait *in statu naturæ lapsæ* de grâce véritablement suffisante autre que l'efficace⁷². À suivre Fénelon, le point était essentiel, et péremptoire: pour les mauristes, les thomistes n'étaient catholiques qu'en vertu du *sensus thomisticus* qu'ils invoquaient en leur faveur; or les adeptes de l'École de saint Thomas admettaient sans peine qu'il y avait des grâces *uere sufficientes* et que leur suffisance plénière était un dogme de foi⁷³. D'où la conclusion de l'archevêque de Cambrai: les bénédictins ne pouvaient certainement pas accorder leur acceptation des thèses développées par l'*Analytica synopsis* avec leur prétendu ralliement au thomisme⁷⁴. Fénelon le

⁶⁹ AUGUSTIN, *De correptione et gratia*, c. XII, §34: «*Ipsa adiutoria distinguenda sunt: aliud est adiutorium sine quo aliquid non fit, et aliud est adiutorium quo aliquid fit.*»

⁷⁰ FÉNELON, *De generali præfatione...*, pp. 98-99: «*Ad hoc enim omnes neruos contendit [opusculum Arnaldi] ut ex Augustino demonstret nullum in præsentī statu dari auxilium præter illud quod uocatur quo. Ac proinde editores, etiam in apologetica Præfatione, ubi Jansenismum abiurare uidentur, Jansenianæ sectæ antesignanum, magistri sui systema stabilientem, laudant.*»

⁷¹ Voir *supra*, n. 50 et n. 56.

⁷² FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 99: «*Non dicunt uere sufficientia, nec simpliciter et sine addito sufficientia. Hæc declaratio perspicua, candida, simplex et plena eos nimis grauaret. Addunt quid relatiuum ad sensum Thomisticum, quo decisionem præcisam effugere possint.*»

⁷³ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 99: «*At ueniamus ad punctum essentielle et peremptorium. Creduntne Benedictini uerum esse hunc sensum Thomisticum quo solo Thomistæ ut Catholici in Ecclesia creduntur? Sentiantne has gratias esse uere sufficientes eamque sufficientiam esse dogma de fide, ut uero Thomistæ hoc expressissime docuerunt?*»

⁷⁴ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 99: «*Certe qui tanto cum zelo laudant Analyticam Arnaldi Synopsim non possunt serio amplecti sensum Thomisticum.*»

rappelle vigoureusement: selon l'opuscule d'Antoine Arnauld, il n'y a, dans l'état de nature déchue, d'autre secours que l'*auxilium quo*, soit la grâce efficace; l'*auxilium sine quo non*, soit la grâce suffisante, n'est qu'un *adiutorium uersatile* placé entre les mains du libre arbitre, qui en dispose à son gré, et il n'a été conféré qu'*in statu naturæ integræ*⁷⁵. D'où il s'ensuit qu'aucune grâce n'a été octroyée pour les actes surnaturels qui ne sont pas effectués⁷⁶. Fénelon n'estimait pas que les mauristes pussent s'abriter derrière la spécieuse équivoque, à laquelle avaient communément recours les thomistes dévoyés, qui consistait à soutenir que l'*auxilium quo* conféré pour un acte *minor* était *auxilium sine quo non ad maiorem actum*: de l'admettre impliquait que les bénédictins reconnussent qu'était octroyé *in statu naturæ lapsæ* un véritable *adiutorium sine quo non*, soit une *gratia uersatilis*, ce qui était en contradiction directe avec le système qu'ils adoptaient⁷⁷. Si l'on suivait rigoureusement les prescriptions doctrinales des bénédictins, une grâce efficace *respectu minoris actus* ne pouvait être suffisante *respectu maioris actus*, et les mauristes devaient avouer qu'ils niaient franchement qu'il y eût dans l'état de nature déchue un authentique *auxilium sine quo non*; pour eux, le juste privé d'*adiutorium quo* était entièrement dépourvu de l'assistance de la grâce, et le pécheur qui n'observait pas les commandements de Dieu n'avait assurément pas bénéficié du secours divin nécessaire à leur observance⁷⁸. À en croire le prélat cambrésien, l'augustinisme mauriste était de pure obédience janséniste.

⁷⁵ FÉNELON, *De generali præfatione...*, pp. 99-100: «Secundum illam Analysim, nullum in statu naturæ lapsæ datur auxilium nisi auxilium quo ad singulos actus supernaturales. Auxilium uero sine quo non est gratia uersatilis in manu liberi arbitrii quæ dari non potuit nisi in statu naturæ integræ.»

⁷⁶ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 100: «Vnde euidentissime sequitur nullam dari ueram gratiam ad singulos actus supernaturales qui non emittuntur.»

⁷⁷ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 100: «Neque dicant editores auxilium illud, quod est quo respectu unius minoris actus, esse sine quo non, siue tribuere proximum posse, respectu alius actus maioris. Si hoc esset, daretur in statu naturæ lapsæ uerum auxilium sine quo non, siue gratia, ut aiunt, uersatilis, quod totum illorum systema funditus euerteret.»

⁷⁸ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 100: «Igitur auxilium quod est quo respectu minoris actus non potest esse, in illorum [Benedictinorum] systemate, auxilium sine quo non respectu maioris actus. Vnde rigorose et absque ulla exceptione coguntur pronuntiare quod nullum detur auxilium sine quo non ad ullum omnino actum in statu naturæ lapsæ, ita ut qui non habet auxilium quo ad unum præcise actum, hic et nunc perseuerantiæ necessarium, nullum omnino habeat auxilium gratiæ Christi præcise ad illum actum, ac proinde sequitur quod quicumque non implet præceptum urgens, nullum hic et nunc habet auxilium uere sufficiens erga hunc actum præcepti urgentis.»

Le refuge protecteur du thomisme était refusé aux bénédictins, qui avaient cru faire montre d'habileté en reprenant à leur compte la tactique vainement empruntée par les disciples de Jansénius depuis plusieurs décennies. Les mauristes, poursuivait Fénelon, estiment s'être justifiés en déclarant qu'ils admettent une grâce suffisante *in sensu thomistico*, mais les purs thomistes sont là pour les détromper qui affirment que la *gratia sufficiens* est pleinement suffisante et que sa suffisance est *de fide credenda*⁷⁹ – thèse dont les fidèles disciples de l'Aquinate faisaient un critère d'orthodoxe catholicité face aux erreurs luthériennes et calvinistes, ainsi que Fénelon se faisait fort de le montrer à partir des principes mêmes des thomistes⁸⁰. L'École de saint Thomas, rappelait l'archevêque de Cambrai, enseigne invariablement qu'*in statu naturæ lapsæ* est octroyé à l'homme un véritable *auxilium sine quo non*, soit un secours pleinement suffisant qui confère une puissance prochaine, *potestas proxima*, et complète, nécessaire pour agir puisqu'elle apporte le pouvoir de faire quelque chose, sans toutefois comporter le passage à l'acte lui-même⁸¹. Que le substrat philosophique sur quoi reposait le thomisme pût être erroné, Fénelon n'entendait pas en examiner la possibilité. Il lui suffisait de relever que les thomistes restaient indéfectiblement attachés à leurs positions proprement théologiques et qu'ils étaient disposés à abandonner leurs principes philosophiques s'il s'avérait qu'ils fussent incompatibles avec la foi catholique⁸². L'archevêque de Cambrai n'hésite pas à renvoyer les mauristes à la lecture du Docteur Angélique, qui fait résider l'essence

⁷⁹ FÉNELON, *De generali præfatione...*, pp. 100-101: «*Quid ad hoc respondent editores nostri, qui Analyticam synopsis admirantur? Dicunt gratiam hanc esse sufficientem sensu Thomistico. Veri Thomistæ serio credunt hanc esse uere sufficientem, et credunt hanc ueram sufficientiam ad ueram fidem pertinere.*»

⁸⁰ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 101: «*Vnde se ipsos non credunt Catholicos, nisi prout hanc gratiæ sufficientiam, uera fide et intima conscientia, contra Lutheranos et Calvinistas profitentur. Facillimum esset id demonstrare ex ipsis Scholæ Thomisticæ principibus.*»

⁸¹ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 101: «*Vnde hæc Schola palam et aperte docet dari in statu naturæ lapsæ auxilium uerum et proprie dictum sine quo non, seu uere sufficiens et dans potentiam proxime completam in genere meræ potentiæ ad singulos actus erga quos præceptum urget.*»

⁸² FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 101: «*Vtrum Thomistæ in hoc sibi ipsis cohæreant, ipsi uiderint. Principium philosophicum illius Scholæ potest esse falsum: hic iam locus non est hanc quæstionem discutere. At saltem conclusio theologica huius Scholæ catholica est, dum ueram ac plenam gratiæ sufficientiam, non tantum ore confitentur, sed corde credunt. Conclusionem suam theologicam suo principio philosophico, ut debent, omnino præferunt; et ad saluandam hanc fidei conclusionem sincere parati essent suum principium abiurare si cum illa conclusione incompatible foret.*»

de la liberté dans le fait que l'arbitre se détermine lui-même à agir sous la motion de la grâce⁸³, et Fénelon s'étonne qu'ils puissent se prétendre thomistes alors qu'ils contreviennent sans vergogne à la doctrine de saint Thomas⁸⁴. Les bénédictins avaient également dû lire les textes de Diego Álvarez: ils y pouvaient trouver l'expression du pur thomisme auquel s'était rallié l'ensemble des thomistes, y compris les plus récents et jusqu'au P. Jean Nicolai (1594-1673)⁸⁵, pourtant dénoncé comme philomoliniste par les jansénistes au temps de la campagne des *Provinciales*⁸⁶. Le thomisme alvariste avouait indéniablement l'existence de grâces véritablement suffisantes.

L'objectif de la démonstration fénelonienne était de prouver que les mauristes n'avaient pas plus le droit de se présenter comme thomistes que les disciples de Jansénius. Au demeurant, on ne pouvait attendre d'auteurs qui approuvaient sans frémir l'*Analytica synopsis* d'Arnauld qu'ils soutinssent une autre doctrine que celle qui niait l'existence d'un *auxilium sine quo non* dans l'état de nature déchu⁸⁷. Pour Fénelon, les bénédictins n'avaient plus qu'à proclamer leur accord avec les railleries adressées aux thomistes par Pascal, dans la deuxième *Provinciale*, sur le sujet de la grâce suffisante. Les mauristes avaient adopté une conception si restreinte de la *gratia sufficiens* qu'ils en faisaient une grâce véritablement insuffisante et qu'ils

⁸³ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 101: «*Quod si quis dubitet an quæ dico uera sint, legat diligenter textum Doctoris Angelici; uidebit quod hæc est essentia libertatis ut causa secunda, positus omnibus necessariis ad agendum, se ipsam determinet et sub ipsius gratiæ motione contingenter operetur.*»

⁸⁴ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 101: «*Vnde mirabitur quod aliqui audeant sese Thomistas appellare, dum sancto Thomæ aperte contradicunt.*»

⁸⁵ FÉNELON, *De generali præfatione...*, pp. 101-102: «*Legat etiam Aluaresium, qui in disputatione de auxiliis, ex nomine totius Thomisticæ Scholæ, Jesuitas impugnabat. Hic certe plus quam cæteri omnes Thomistæ audiendus est, nam facit coram Sede Apostolica authenticam Thomisticæ doctrinæ expositionem. Non solum ipse, sed et duriores alii, ueram gratiæ sufficientiam et ueram potentiam, completam et proximè expeditam admittunt ut dogma fidei, quo solo discrepant a Protestantibus. Sic recentiores etiam usque ad patrem Nicolai.*»

⁸⁶ Sur le P. Nicolai, voir M.-M. GORCE, «Nicolai et les jansénistes ou la grâce actuelle suffisante», *RThom*, 36^e année, n. s., t. XIV, 67, juillet-novembre 1931, pp. 761-775, et 37^e année, n. s., t. XV, 71, mai-juin 1932, pp. 452-504, et J.-R. ARMOGATHE, *La nature du monde. Science nouvelle et exégèse au XVII^e siècle*, Paris, 2007, «Le temps de la grâce: Jansénius et Nicolai», pp. 207-212.

⁸⁷ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 102: «*At contra editores nostri, qui etiam in apologia Analyticam synopsis aperte laudant et sectantur, tenentur negare omne omnino auxilium sine quo non in statu naturæ lapsæ; ac proinde oportet, iuxta ipsos, quod homo qui hic et nunc non habet auxilium quo, seu efficax præcise ad actum præcepti urgentis, nullum habeat hic et nunc reale auxilium gratiæ quod sit uere sufficiens ad illum præcise actum faciendum.*»

s'écartaient finalement du pur thomisme en prétendant néanmoins certifier leur catholicité par un déguisement thomiste qui ne devait abuser personne⁸⁸. En admettant, disaient-ils dans leur préface générale, une grâce suffisante, ils n'en admettaient qu'une ridicule qu'ils tenaient en réalité pour une parfaite ineptie⁸⁹ – ainsi, commente Fénelon, n'étaient-ils d'accord avec les thomistes que sur la forme, car, sur le fond, ils récusaient manifestement l'idée d'une grâce pleinement suffisante. Comme Luther et comme Calvin, ils s'accordaient avec les principes philosophiques de l'École de saint Thomas, mais ils en rejetaient la conclusion théologique, qui était seule *de fide credenda*⁹⁰. Du reste, point n'était besoin d'aller chercher loin l'origine des intimes convictions doctrinales des bénédictins. Fénelon en appelait au témoignage de Mabillon lui-même, qui, dans sa préface générale, avait expliqué la manière dont les éditeurs de saint Augustin avaient dressé leurs sommaires et leurs notes marginales: ils n'avaient le plus souvent que rédigé une phrase synthétique. Ainsi, lorsque saint Augustin se demandait pourquoi Dieu ne concédait pas à chacun ni même toujours aux saints la *delectatio uictrix*, avaient-ils porté en marge: «Pourquoi la grâce n'est-elle pas donnée à tous et n'est-elle pas toujours donnée aux saints⁹¹?» Sur quoi Fénelon mettait le lecteur en garde: les auteurs des *marginalia* de l'édition bénédictine de saint Augustin avaient franchement avoué le goût qui les portait vers l'*Analytica synopsis* d'Arnauld; ils n'avaient pas craint d'affirmer que la nécessité n'était pas incompatible avec la liberté de l'arbitre⁹². Loin d'être, comme ils le

⁸⁸ FÉNELON, *De generali præfatione...*, pp. 102-103: «*Hæc est illa ridicula gratia uere insufficientis sufficientia, quam solam in professione fidei proponunt ad sese purgandos coram tota Ecclesia catholica. Hanc ridiculam esse in Thomistis credunt, eoque tamen pallio comædorum se tegi uolunt ut Catholici habeantur.*»

⁸⁹ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 103: «*Idem est quam si dicerent: Admittimus gratiam, quæ sufficiens est in sententia Thomistarum, cuius sufficientiam uere insufficientiam ut ridiculam exhibemus. Hanc admittimus ut sufficientem, in sensu qui in mente nostra sensus non est, sed manifestum delirium.*»

⁹⁰ FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 103: «*Sic, et non aliter, cum Thomistis consentiunt: sic sunt Catholici, deridentes doctrinam gratiæ sufficientis, ui cuius solius Catholici appellari possunt. Consentunt cum Thomistis in principio philosophico, in quo et Lutherus et Caluinus consentiunt; uerum in conclusione, quæ est de fide, quantum abest ut cum Thomistis consentiant! Imo illos derident.*»

⁹¹ J. MABILLON, *In nouissimam Sancti Augustini...*, p. VII: «*Cum Sanctus Doctor inquit cur uictricem delectationem non omnibus, uel non semper sanctis det Deus, breuiori forte compendio sententiam in margine sic expressimus: Gratia cur non omnibus uel non semper sanctis detur.*»

⁹² FÉNELON, *De generali præfatione...*, p. 108: «*Fatentur ergo breuiori forte compendio sententiam suam exprimi; sed aduerte, quæso, quinam sint qui adeo breuiter sententiam suam exprimunt. Hi sunt qui dicunt quod Analysis Arnaldina cum auctoritate olim prodierit, utilitate, pretio, fide, etc. Hi sunt qui in marginali nota absque*

disaient, de purs thomistes, ils se révélaient assurément d'authentiques jansénistes.

3. La justification bénédictine du philothomisme janséniste

La critique fénelonienne reflétait certes les hantises du parti moliniste, elle révélait aussi la tactique adoptée par les bénédictins de Saint-Maur pour préserver leur travail éditorial des attaques des jésuites: couvrir leurs thèses augustinienes du manteau protecteur du thomisme. Les mauristes ne s'en sont pas tenus là. Dans sa *Defensio Arnaldina* (1700), Dom François Gesvres entreprenait, de manière curieusement janséniste, de démontrer la parfaite et orthodoxe conformité thomiste de l'*Analytica synopsis* d'Antoine Arnauld. Le bénédictin commençait par souligner le fait que la question de la grâce suffisante ne divisait les théologiens que sur la forme: sur le fond, ils étaient communément d'accord; le nom seul pouvait être matière à dispute. Davantage, les jansénistes étaient plus proches des thomistes, dont la catholicité était indubitable, que ne l'étaient les antijansénistes; les molinistes n'avaient en commun avec l'École de saint Thomas que le vocable de *gratia sufficiens*; si les défenseurs de Jansénius révoquaient en doute la légitimité du terme, ils n'avaient au contraire jamais mis en cause l'existence du secours divin dont il s'agissait⁹³. Revenant sur la définition d'un *adiutorium sufficiens*, Dom Gesvres note qu'il est communément admis qu'un secours est suffisant qui confère le pouvoir de poser un acte de bien – de quoi chacun tombait d'accord, même si les thomistes l'entendaient d'une manière, et d'une autre les molinistes⁹⁴. Les disciples de saint Thomas, poursuit Dom

ullo temperamento posuerunt: Necessitas non pugnat cum arbitrio uoluntatis. O terribile effatum! O indignum et scandalosum axioma! »

⁹³ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina*..., I. II, 1^{re} partie, *De gratia sufficiente et efficaci*, p. 479: «Jamque inter doctores conuenit totam hanc quaestionem de gratia sufficiente magis in uocabulo quam in re positam uideri, ac multo magis eos qui Janseniani nominabantur cum Thomistis, quorum sine ulla controuersia catholica est opinio, semper conuenisse quam nostros Antijansenistas. Nam isti solum uocis sonum communem habebant et habent cum Schola Thomistica: illi, rem integram tenentes, de solo nomine pugnauerunt.»

⁹⁴ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina*..., I. II, 1^{re} partie, c. II, *De notione gratiae sufficientis uocabuli Thomistica*, pp. 493-494: «Auxilium sufficiens generatim dicitur id quo possumus bonum aliquod agere: auxilium ad orandum sufficiens, id quo possumus orare, auxilium sufficiens ad fidem, ad amorem Dei, ad perseuerantiam, id quo possumus credere, Deum amare, uel perseuerare in bono. Atque est hæc notio generalis in qua facile conueniunt omnes. Sed quam aliter Thomistæ, aliter scientiæ mediæ defensores interpretantur.»

Gesvres, tiennent pour *sufficiens* un *auxilium* qui comprend le seul nécessaire pour agir sans inclure la prémotion physique qui résulte du décret absolu de Dieu⁹⁵. De quoi les molinistes refusaient de convenir sans marquer clairement qu'ils s'écartaient du véritable thomisme.

Dans la mesure où la doctrine thomiste jouissait du prestige d'une inébranlable orthodoxie catholique, il était en effet difficile d'avouer qu'on ne la respectait pas entièrement. Le jésuite Michel Le Tellier (1643-1719)⁹⁶, implacable apôtre du molinisme, avait été confronté au problème dans son *Histoire des cinq Propositions de Jansénius* (1699) publiée sous le pseudonyme d'Hilaire Dumas. La description qu'il donnait du système thomiste de *gratia* était pour le moins discutable: «Selon les Thomistes, dès là qu'on ne résiste point à cette grâce qu'ils nomment *excitante* et *prévenante*, elle ne manque jamais, par un effet de la bonté de Dieu, d'être suivie de la grâce efficace, qui fait infailliblement vouloir et accomplir le bien. De sorte que, dans leur pensée, la grâce prévenante donne immédiatement et par elle-même le pouvoir, non pas à la vérité d'accomplir la bonne œuvre ou de vaincre la tentation, mais de s'attirer la grâce efficace nécessaire pour cela qui, par elle-même, en donne le pouvoir prochain ou immédiat et complet⁹⁷.» Telle était, à en croire le P. Le Tellier, la doctrine «commune et constante» des thomistes. Or, en faisant de la grâce suffisante entendue *more thomistico* une simple *gratia excitans* ou *præue-niens* qui permît de se voir conférer, pourvu que l'on y consentît, la grâce efficace nécessaire *ad bene agendum*, le jésuite tendait à attirer le système thomiste du côté du molinisme – ce que les jansénistes devaient naturellement relever, et le P. Le Tellier en était conscient: «Il est assez visible que c'est attribuer à la grâce excitante ou prévenante une suffisance très réelle et qui donne un pouvoir très véritable de faire le bien qu'on ne fait pas. Mais, pour M. Arnauld, on sçait déjà que selon lui, une grâce de cette nature seroit une grâce *Molinienne* qui n'auroit alors nul effet et à laquelle tantost on consentiroit, et tantost on ne consentiroit pas, ce qu'il regarde comme une pure chimère dans

⁹⁵ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. II, p. 494: «*Nam quod Thomistæ mære sufficiens appellant, id omnia quæ ad agendum necessaria sunt minime complectitur, hoc est non includit decretum absolutum Dei uel præmotionem physicam quam omnes ad orandum, ad credendum, ad omnia pietatis opera, quam, uno uerbo, ut gratia sufficienti bene utamur, omnino necessariam esse existimant.*»

⁹⁶ Sur le P. Le Tellier, voir L. CEYSSENS, «Autour de l'*Vnigenitus*. Le P. Michel Le Tellier (1643-1719)», *Augustiniana*, 34, 1984, pp. 263-330, repris dans ID. et J. A. G. TANS, *Autour de l'*Vnigenitus*. Recherches sur la genèse de la Constitution*, Louvain, 1987, pp. 333-400.

⁹⁷ [M. LE TELLIER], *Histoire des cinq Propositions de Jansénius*, 2 vol., Liège, 1700, t. I, pp. 332-333.

l'état présent⁹⁸.» Décédé en 1694, Antoine Arnauld n'était plus là pour répliquer au jésuite, mais Dom Gesvres s'en est complaisamment chargé. Le discours du P. Le Tellier ne l'a absolument pas convaincu. Le jésuite est accusé, et non sans raison, d'avoir rendu molinistes les thomistes⁹⁹. Dom Gesvres est manifestement exaspéré par l'attitude des jésuites, qui reprochent aux disciples de saint Thomas tantôt de verser dans le pur calvinisme, ainsi que le P. Hernando de La Bastida avait pu le soutenir contre Tomás de Lemos et Diego Álvarez au temps des *Congrégations de auxiliis*, tantôt de rejoindre le camp du molinisme¹⁰⁰. Quand en effet, rappelle Dom Gesvres, les jésuites combattent le thomisme, ils l'accusent de se rapprocher du calvinisme en annihilant la liberté de l'arbitre¹⁰¹; quand au contraire, à l'instar du P. Le Tellier, ils cherchent à s'allier aux dominicains pour mener une lutte commune contre les jansénistes, ils font semblant de confondre la doctrine thomiste avec les thèses mitigées, mais d'inspiration clairement moliniste, du docteur Alphonse Le Moyne (1590-1659), qui avait fait les frais de la vindicte de Pascal et d'Arnauld au temps de la campagne des *Provinciales*¹⁰². Dom Gesvres s'indignait de voir que l'on se jouait sans la moindre vergogne des thomistes en les faisant passer si facilement d'un extrême à l'autre qu'ils finissaient par devenir des marionnettes asservies aux désirs des jésuites¹⁰³. Il n'était pas vraisemblable que les dominicains soutinssent des thèses aussi ductiles.

⁹⁸ [M. LE TELLIER], *Histoire des cinq Propositions...*, t. I, p. 333.

⁹⁹ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. II, p. 497: «Anonymus et recens historiae Jansenianae scriptor, ut imperitis persuadeat Arnaldum re abiecta nudum et uacuum gratiae sufficientis admisisse nomen, notionem sufficientis auxilii Thomistis attribuit plane Molinisticam.»

¹⁰⁰ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. II, p. 497: «Ea est Antijansenianorum plerorumque ratio et uere Circæa uis ut euentus humanos opinionisque hominum possint disponere pro arbitrio et conuertere cum lubet.»

¹⁰¹ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. II, pp. 497-498: «Cum enim aduersus Thomistas disputant [Jesuitæ], gratia sufficiens Thomistica manifestam antilogiam includit, solo nomine sufficit, re ipsa non sufficit, cum ea nemo bene utatur nisi decretum absolutum et prædeterminans antecessit accedatque physica quædam motio. Quam opinionem plurimi, cum nihil humanæ libertati relinquere, tum perparum differre a Caluiniana definiunt.»

¹⁰² [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. II, p. 498: «Jam uero nouus Antijansenianus Thomistas e Caluinianis subito et inusitato miraculo Molinianos facit, eorumque opinionem cum Moynia confundit siue, quod idem ferme est, cum Molinistica.»

¹⁰³ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. II, p. 498: «Sic Thomistas facilitate incredibili uertunt in contrarias species, eosque modo in theatra Caluiniana deportant, modo reuehunt in Molinistica, cum id exigit ratio causæ et temporis, ut Thomistas non ob aliud quam ut Molinistarum nutui et arbitrio seruiant factos esse diceret.»

Soucieux de prouver que les thomistes étaient bien plus proches des jansénistes que des molinistes, le bénédictin en appelait au témoignage d'Antoine Arnauld lui-même. Dans sa *Dissertatio theologica* de 1656, l'intransigent docteur avait rappelé qu'il ne révoquait pas en doute l'existence d'une grâce suffisante; il demandait seulement aux dominicains de préciser, à chaque fois qu'ils recouraient au concept de *gratia sufficiens*, qu'ils l'entendaient *in sensu thomistico*, et non *more molinistarum*¹⁰⁴. Dans sa *Defensio Arnaldina*, Dom Gesvres remarque que le vocable de grâce suffisante est commun à Arnauld et aux thomistes. Il reste toutefois à examiner la question de savoir si l'homme à qui a été conféré l'*adiutorium sufficiens* peut en user convenablement sans qu'il y ait de décret absolu et antécédent, ni de motion physique de Dieu¹⁰⁵. Dans l'affirmative, les dominicains devenaient logiquement molinistes, et l'on comprenait mal pourquoi ils avaient tant débattu avec les jésuites lors des Congrégations *de auxiliis*; dans la négative, au contraire, ils s'accordaient pleinement avec Arnauld, et les molinistes devaient renoncer à vouloir s'en faire des appuis¹⁰⁶. Dom Gesvres renvoyait ses lecteurs aux textes d'Álvarez et de Lemos: à les parcourir, on ne pouvait douter que les dominicains ne convinssent pleinement avec Antoine Arnauld sur le point de la grâce suffisante¹⁰⁷. Davantage, les thomistes ne pouvaient être en désaccord avec Arnauld sans abandonner les principes mêmes sur quoi reposait leur système théo-

¹⁰⁴ A. ARNAULD, *Dissertatio theologica in qua Augustiniana propositio Defuit Petro gratia sine qua nihil possumus totius Traditionis auctoritate confirmatur, a Scholæ contentionibus seiungitur, cum uariis Thomisticæ Scholæ sentiitiis conciliatur, et a peruulgata de præceptorum impossibilitate calumnia purgatur*, s. 1., 1656, 3^e partie, art. x, p. 17: «Ergo cum Thomistis numquam de illa uoce litigabimus; rogabimus tantum, dum apud imperitos uerba facient, ut uel ab illa uoce abstineant, uel saltem admoneant illam a se usurpari in eo significato qui a Moliniano longe diiunctus sit. Ita nullum mihi cum ipsis certamen est, nec de nomine, quia non reiicio, nec de sensu, quia sensum illius uocis Thomisticum admitto.»

¹⁰⁵ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, l. II, 1^{re} partie, c. II, p. 505: «Cum locutio communis Arnaldo sit cum Thomistis, hoc unum examinandum est an qui ita loquuntur hominem auxiliis sufficientibus instructum iisdem bene aliquando uti sentiant sine decreto Dei antecedente et absoluto uel motione physica.»

¹⁰⁶ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, l. II, 1^{re} partie, c. II, p. 505: «Quod si affirmant, Thomistas ad castra Moliniana transisse confitebimur, eosque gratiam prædeterminantem suis hostibus prodidisse. Sin id negant apertissime, uel si ex eorum principiis consequens est ut negauerint, Schola Thomistica tota re dissentit a Moliniana et cum Arnaldo penitus consentit.»

¹⁰⁷ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, l. II, 1^{re} partie, c. II, pp. 529-530: «De Aluaresii et Lemosii sententia paulo latius disserui, quod utriusque auctoritas maximi sit apud Thomistas omnes ponderis. Quantum uero Aluares ab Anonymi sensu dissentiat, quam in omnibus conueniat cum Arnaldo de notione sufficientis auxilii Thomistica, nihil necesse est pluribus ostendere. Res per seipsam iam patet.»

logique¹⁰⁸. Après cinq décennies de proclamations philothomistes, les jansénistes avaient réussi à convaincre au moins un bénédictin.

Pour conforter sa démonstration, le mauriste en venait à énumérer les quatre fondements doctrinaux du thomisme. Les disciples de l'École de saint Thomas tiennent d'abord unanimement que la science divine des choses futures est infailliblement certaine parce qu'elle se fonde sur un décret divin antécédent et absolu¹⁰⁹; elle devenait inévitablement incertaine si l'on supprimait l'inamissible hypothèse d'un *decretum Dei absolutum*¹¹⁰; or, si l'on suivait la caractérisation que le P. Le Tellier proposait de la grâce suffisante, force était de conclure que la *scientia Dei* n'était plus assurée d'une infaillible *cognitio rerum futurarum*, puisqu'il dépendait du libre arbitre, et non plus du décret absolu de Dieu, que telle ou telle chose advînt¹¹¹; le jésuite avait donc sciemment déformé la pure doctrine thomiste dans le but malhonnête de prouver, contre l'évidence, qu'Arnauld s'était écarté du thomisme sur la question de la grâce suffisante. Les dominicains unanimes affirment ensuite – deuxième principe – que Dieu est cause première, *causa prima*, *primum liberum*, *primum mouens* et *primum determinans*. De quoi ils tirent la conclusion qu'il ne peut arriver qu'une volonté se meuve sans qu'elle ait été auparavant prémue de Dieu, qu'il ne peut arriver qu'elle se détermine sans qu'elle ait été

¹⁰⁸ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, l. II, 1^{re} partie, c. II, pp. 539-540: «*Addo Thomistam de sufficientis auxilii notione ab Arnaldo dissentire non posse nisi certissima et constantissima Scholæ Thomisticæ principia penitus abiiciat. Hoc est, qui gratiam sufficientem talem esse ait ut sine ullo decreto absoluto et præmotione physica, uoluntas ei aliquando assentiat, aliquando repugnet, et assentiendo gratiam per se efficacem semper obtineat, is Thomistarum scita funditus euertit nec Thomista esse potest.*»

¹⁰⁹ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, l. II, 1^{re} partie, c. II, p. 540: «*Primum principium, quod Schola Thomistica semper uindicauit et asseruit, illud est, idemque certissimum apud Thomistas omnes, diuinam rei cuiusque futuræ, ut actionum liberarum omnium, scientiam in decretis antecedentibus et absolutis omnino niti, et ideo certam esse, quia singulas ab æterno definiuit [Deus], singula quoque peccata permittere constituit, et gratiam negare sine qua non uiuantur.*»

¹¹⁰ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, l. II, 1^{re} partie, c. II, pp. 540-541: «*Cum enim uoluntas Dei sit per sese efficax, ergo futurum est quicquid facere uel permittere decreuit; et eo modo futurum est quo facere uel permittere constituit. Ergo certissima quoque est quæ tota ex his decretis pendet rerum futurarum cognitio: incerta contra et errori obnoxia, si decreta absoluta remoueantur. Hæc constant apud Thomistas omnes.*»

¹¹¹ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, l. II, 1^{re} partie, c. II, p. 541: «*Jam uero si gratia sufficiens ea est quam Anonymus Thomistis attribuit, hoc est si pro solo arbitrii nutu, sine ullo antecedente Dei decreto et motione physica, sterilis modo est, modo efficax, siue, ut planius dicam, si gratiam per se efficacem modo obtinet, modo non obtinet, principium Thomisticum funditus ruit, nec Deus res fortuito uel libere futuras certo uidet.*»

auparavant prédéterminée de Dieu, qu'il ne peut arriver qu'elle veuille sans que Dieu ait auparavant décidé qu'elle voulût¹¹². Doctrine naturellement incompatible avec le système que le P. Le Tellier attribuait faussement aux thomistes, puisqu'il ne comprenait pas l'intervention d'un décret divin absolu et prédéterminant.

La question de la prédestination gratuite à la gloire, également épineuse, devait permettre de définir le troisième principe fondateur du thomisme. Les dominicains prétendent à l'unanimité que ne parviennent *ad gloriam* que les seuls justes dont Dieu, par un décret gratuit de sa volonté – rendu donc *ante praevisa merita* –, a posé l'élection¹¹³. Thèse que l'on mettait forcément en cause si l'on réduisait le thomisme à la présentation qu'en avait faite le P. Le Tellier¹¹⁴. Pour préserver l'infailibilité du *decretum Dei*, il fallait ensuite recourir à la théorie moliniste de la science moyenne, par quoi Dieu avait connaissance des futurs contingents, mais on ne pouvait plus parler de prédestination *gratuita*, puisque l'on était alors prédestiné *post merita praevisa*, soit après la divine *præsensio* du consentement de la volonté à la grâce suffisante¹¹⁵. Enfin, quatrième et dernier fondement doctrinal du thomisme, les dominicains maintiennent qu'il ne se peut faire que de deux personnes secourues de grâces égales, l'une consente et l'autre résiste¹¹⁶. Or le système décrit par le P. Le Tellier laissait place à une possibilité que les thomistes rejetaient unanimement. Dom Gesvres

¹¹² [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. II, p. 544: «*Ex quo concludunt [Thomistæ] fieri non posse ut uoluntas creata prius seipsa moueat quam a Deo pramoueat, prius se determinet quam a Deo determinetur, prius denique uelit aliquid quam Deus id eam uelle constituerit.*»

¹¹³ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. II, p. 545: «*Quid fiet de prædestinatione gratuita? Thomistæ eos omnes et solos ad gloriam peruenire uolunt quos Deus, singulari beneficio, nulla habita ratione meritorum, designauit et quibus æternam beatitudinem, merita quoque futura, gratis præparauit.*»

¹¹⁴ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. II, p. 545: «*Principium hoc penitus abiiciant necesse est si gratia sufficiens, quæ pluribus reprobis datur, talis sit ut ei aliquando sine ulla prædeterminatione physica uoluntas assentiatur, assentientemque lege perpetua sequatur gratia per se efficax.*»

¹¹⁵ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. II, p. 546: «*Nulla erit ergo qualis ab eisdem admittitur prædestinatio gratuita. Molinistæ quidem, gratiam pro tempore et loco congruentem solis electis dari concedentes, negant se quidquam gratiæ prædestinationi detrahare. At effugium hoc Thomistis minime patet, qui et principium, hoc est gratiam congruam, reiiciunt et, principio dato, negant prædestinationem gratuitam esse quod in gratia congruente Moliniana consensus futuri præ-sensio contineatur.*»

¹¹⁶ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. II, pp. 546-547: «*Principium quoque est Thomistarum uindicatum in Congregationibus de Auxiliis, accerrimeque et antea et deinceps defensum ab omnibus: fieri non posse ut e duobus qui æqualiter uocantur, alter consentiat, alter dissentiat.*»

avait finalement prouvé que la version que le jésuite donnait du thomisme était particulièrement infidèle.

Le bénédictin mettait en garde contre les confusions de termes de quoi les molinistes jouaient pour abuser les théologiens incompetents. Dom Gesvres note que de même que le mot *sufficiens* a deux significations différentes selon qu'il est utilisé par un jésuite ou par un dominicain, de même en va-t-il du vocable *posse*: pour les thomistes, il désigne une nue-puissance d'action qui est encore privée d'actualisation, puisque, pour passer à l'acte, il faut en outre qu'intervienne une prémotion physique; pour les molinistes, au contraire, il signifie un plein pouvoir d'agir auquel il ne manque rien pour produire une action¹¹⁷. Revenant sur la célèbre distinction faite par saint Augustin, dans son *De correptione et gratia*, entre l'*auxilium quo* et l'*auxilium sine quo non*, Dom Gesvres se demande si le second doit être compris comme une grâce suffisante *in sensu thomistico* ou *more molinistarum*, autrement dit s'il comprend *omnia ad agendum necessaria*. Il relève que, dans l'état de nature innocente, Adam et les anges ont effectivement bénéficié, d'après l'évêque d'Hippone, d'un *adiutorium sine quo non* dont l'effet était celui de la grâce suffisante telle que la conçoivent les molinistes¹¹⁸. Les jésuites pouvaient se prévaloir de l'approbation de saint Augustin pour justifier une partie de leur système; *in statu naturæ lapsæ*, il en allait bien sûr autrement, et les molinistes n'étaient fondés à invoquer aucun patronage augustinien.

Afin de faire justice des accusations qui avaient été émises à l'encontre du travail éditorial des mauristes, il était encore nécessaire d'élucider la gravité doctrinale de l'imprudente insertion de l'*Analytica synopsis* qu'Antoine Arnauld avait faite du *De correptione et gratia*. Dans sa *Lettre de l'abbé D****, le P. Langlois avait particulièrement dénoncé sept propositions contenues dans le litigieux opuscule. Sur la première, selon quoi la grâce n'est pas autre chose que l'inspiration de l'amour de Dieu avec laquelle les hommes accomplissent les

¹¹⁷ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. III, *De notione gratiæ sufficientis Moliniana*, p. 572: «*Nam posse Thomisticum est nuda rei agendæ potestas, quæ omni actione caret, dum accesserit aliud ad actionem plane necessarium. Posse Lessianum siue Molinisticum, ut uulgo nominatur, est plenissima rei agendæ potestas cui nihil omnino desit quæque, cæteris omnibus sublatis, et eadem manens, aliquando agat, aliquando non agat, pro solo uoluntatis nutu.*»

¹¹⁸ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. IV, *De gratia hominis innocentis et Angelorum iuxta Augustinum*, pp. 591-592: «*Auxilium sine quo Augustinianum plenissimam potestatem contulit homini integro et Angelis, non Thomisticam. Nam auxilium sine quo perseuerandi potestatem contulit homini innocenti quam minime tribueret iam eidem lapso.*»

préceptes divins par la charité¹¹⁹, Dom Gesvres n'avait rien à dire, encore qu'il ne comprît pas ce que le jésuite lui trouvait de répréhensible. Sur la seconde, en revanche, qui affirmait que «Dieu, par la grâce, nous fait vouloir et nous fait agir, d'où il s'ensuit que celui qui ne veut pas et qui n'agit point n'a pas reçu la grâce»¹²⁰, il y avait assurément matière à commentaire. Le P. Langlois insistait sur le fait que les mauristes avaient rédigé leurs notes marginales en ayant constamment à l'esprit la phrase d'Antoine Arnauld: «Si vous supposez cette proposition, mes Pères, vous avez dû faire vos notes telles qu'elles sont»¹²¹. Pour le jésuite, Arnauld récusait franchement le bien-fondé théologique de la notion de grâce suffisante. Or, maintient Dom Gesvres, la deuxième proposition dénoncée est parfaitement conforme aux enseignements de l'École de saint Thomas – de la proscrire revenait à censurer le thomisme *de gratia sufficiente*¹²²; bien plus, le P. Langlois contrevenait aussi aux propres thèses de saint Augustin¹²³. Il n'en fallait sans doute pas davantage pour disqualifier un auteur moliniste d'aussi mauvaise foi.

Paradoxalement, un mauriste se mettait à défendre l'orthodoxe augustinisme d'un texte communément tenu pour janséniste, et il le faisait en recourant massivement à des justifications thomistes. Quant à la troisième proposition dénoncée, par laquelle Arnauld affirmait que «si saint Augustin avait admis cette grâce suffisante que quelques nouveaux théologiens prétendent être donnée sans exemption à tous ceux qui tombent dans le péché, il n'eût eu qu'un mot à dire pour résoudre la difficulté, mais il prend une route toute contraire»¹²⁴, le P. Langlois

¹¹⁹ A. ARNAULD, *Analytica synopsis doctrinae libri S. Augustini De correptione et gratia*, dans ID., *Œuvres*, éd. citée, t. XI, p. 650: «*Quod gratia ista nihil sit aliud quam inspiratio dilectionis per quam homines praecepta Dei ex charitate faciant.*»

¹²⁰ A. ARNAULD, *Analytica synopsis...*, p. 650: «*Quod per gratiam Deus in nobis operetur uelle et operari, unde consequens est eum gratiam non accepisse qui nec uult, nec operatur.*»

¹²¹ [J.-B. LANGLOIS], *Lettre de l'abbé D***...*, p. 68.

¹²² [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, l. II, 1^{re} partie, c. VIII, pp. 644-645: «*Sed quam infelix sit hominis indocti coniectura, facillimum est ostendere. Nam ut in rigido uerborum sensu inhaeremus, propositionem posse integra saluaque Thomistarum sententia damnari nego, qui gratiam proprie sufficientem nullam agnoscunt quae rei agenda uoluntatem saltem imperfectam non inspiret nec largiatur. Ita apud eos qui nec uult, nec operatur, is nullam omnino gratiam, siue sufficientem, qua bonum uelle incipimus, siue efficacem, qua plene uolumus et agimus, accepit. Sic Abbas propositione Arnaldi damnata damnat simul Scholam Thomisticam.*»

¹²³ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, l. II, 1^{re} partie, c. VIII, p. 646: «*Temeraria et praecipiti censura, non modo Scholam Thomisticam, Abbas, uerum etiam Augustinum ipsum, confixit.*»

¹²⁴ A. ARNAULD, *Analytica synopsis...*, p. 651: «*Si Sanctus Augustinus sufficientem illam gratiam agnosceret quam omnibus omnino lapsis hominibus dari contendunt*

rétorquait que l'évêque d'Hippone avait par avance coupé court aux objections en écrivant de l'homme, dans son *De correptione et gratia*, qu'il pouvait persévérer s'il le voulait¹²⁵. De quoi Dom Gesvres refuse de se payer. À l'en croire, la *gratia sufficiens* critiquée par Arnauld n'était autre que celle des molinistes. Si de la récuser suffisait pour réprouver le janséniste, il fallait condamner avec lui l'ensemble des thomistes et la part majeure des théologiens catholiques¹²⁶. La grâce suffisante entendue *more molinistarum* n'avait, selon saint Augustin lui-même, été concédée qu'au premier Adam et aux anges, *in statu innocentiae*, et si de l'exclure de l'état de nature déchue devait être preuve de jansénisme avéré, alors le glorieux évêque d'Hippone avait été un janséniste avant la lettre, et avec lui les thomistes¹²⁷. Du reste, précise Dom Gesvres, dans son *Apologie pour les Saints Pères* (1651), Arnauld avait clairement marqué que le sentiment des disciples de saint Augustin sur la matière des grâces suffisante et efficace était très proche de celui de l'École de saint Thomas¹²⁸. Du *perseuerares si uelles* de saint Augustin, le P. Langlois estimait qu'il prouvait que le Docteur de la

theologi quidam recentiores, uno uerbulo ex hoc se laqueo expediret, concedendo scilicet propositionem et assumptionem negando, eo quod nullus sit qui necessariam ad faciendum præceptum gratiam non acceperit, et qui proinde iuste non corripitur si non fecerit. Sed contraria prorsus uia progreditur Augustinus.»

¹²⁵ AUGUSTIN, *De correptione et gratia*, c. VII, §11: «*Perseuerares si uelles.*»

¹²⁶ [FR. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. IX, p. 651: «*Verba quæ confixit Abbas non aliud gratiæ sufficientis genus designant quam Lessianum et Molinisticum, siue id quod ita sufficit ut omnia prorsus quæ ad agendum necessaria sunt complectatur. Sin hoc reicere crimen est, crimen Arnaldo cum Thomistis omnibus ac plerisque Ecclesiæ Catholicæ theologis commune esse non ignorat Abbas.*»

¹²⁷ [FR. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. IX, p. 652: «*Si gratiam sufficientem Lessianam, qualis in Adamo et in Angelis fuit, a nostro statu penitus excludere Jansenianum est, et Augustinus Jansenianus fuerit, et iam Thomistæ omnes Janseniani sint, qui eam non modo a statu nostro prorsus excludunt, uerum etiam a statu primi hominis et Angelorum, et Janseniana denique sit theologorum pars maior.*»

¹²⁸ A. ARNAULD, *Apologie pour les Saints Pères de l'Église, défenseurs de la grâce de Jésus-Christ, contre les erreurs qui leur sont imposées dans la traduction du Traicté de la vocation des Gentils attribué à saint Prosper et dans les réflexions du traducteur, dans le livre de M. Morel, docteur de Sorbonne, intitulé Les véritables sentimens de saint Augustin et de l'Église, et dans les écrits de M. Le Moine, docteur de Sorbonne et professeur en théologie, dictéz en 1647 et 1650*, Paris, 1651, 4^e et 5^e points, art. 1, p. 843: «*Le sentiment des disciples de saint Augustin, tel qu'il a esté expliqué par les doctes et admirables censures de Louvain et de Douai, n'est point une opinion, mais la pure doctrine des saints Pères, et n'est aussi différent de celle des disciples de saint Thomas en ce qui regarde la grâce de Jésus-Christ qu'en ce que s'attachant davantage au langage de ces saints docteurs, ils ne reconnoissent point aucune grâce pour suffisante que celle qui l'est véritablement et qui peut avoir son effect sans le secours d'aucune autre grâce, telle qu'est maintenant la seule grâce efficace du Sauveur.*»

Grâce avait admis l'existence d'une *gratia sufficiens*, mais Dom Gesvres n'était, quant à lui, pas certain qu'il se fût agi de la grâce suffisante conçue *more molinistarum*: au contraire, l'œuvre entière de saint Augustin refusait de faire de la grâce divine le jouet d'un libre arbitre qui fût libre de lui donner, ou non, son consentement¹²⁹. Pour le bénédictin, il n'était pas permis d'en douter: le fameux passage du *De correptione et gratia* ne posait en aucun cas l'existence de la *gratia plenissime sufficiens* typique du molinisme¹³⁰, et même, qu'il posât celle de la grâce suffisante des thomistes n'allait vraiment pas de soi¹³¹. Il n'était donc pas possible de révoquer en doute la légitimité doctrinale de la troisième proposition dénoncée par le P. Langlois, et surtout pas d'ailleurs en arguant d'un prétendu respect des enseignements augustiniens.

Il s'agissait en définitive de s'abriter derrière l'orthodoxie thomiste pour préserver l'entreprise éditoriale des mauristes des attaques de la Compagnie de Jésus. Sur la quatrième proposition d'Arnauld dénoncée par le P. Langlois, selon laquelle «Saint Augustin assure qu'on reprend avec justice ceux qui ne persévèrent pas, parce que c'est à cause de leur mauvaise volonté qu'ils ne persévèrent pas, et s'ils ne reçoivent pas de Dieu la persévérance, cela vient de ce que le don de la grâce divine ne les a pas séparés de cette masse de perdition dont Adam est l'auteur»¹³², thèse qui, d'après le jésuite, contenait le germe nocif du jansénisme et avait servi de fondement à nombre d'annotations des bénédictins, Dom Gesvres assure qu'il est impossible d'indiquer à son sujet aucun désaccord entre Arnauld et les adeptes de l'École de saint Thomas¹³³. De la cinquième proposition incriminée

¹²⁹ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. IX, p. 659: «*Molinianam ego concludi posse nego. Neque enim gratia sufficiens ad perseuerandum Moliniana ex loco obiecto concludi potest quam Augustinus in eodem libro palam et aperte reiecit.*»

¹³⁰ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. IX, p. 665: «*Gratiam plenissime sufficientem ex Augustini sententia concludi non posse iam probavi, nisi Augustinus in eodem libro secum ipse pugnare dicatur.*»

¹³¹ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. IX, p. 666: «*Ex Augustini sententia, perseuerares si uelles, gratiam sufficientem qualem paulo ante explicui, hoc est Thomisticam, concludi necessario non posse facile conficio.*»

¹³² A. ARNAULD, *Analytica synopsis...*, p. 652: «*Iuste tamen corripit contendit Sanctus Augustinus qui non perseuerant, quia mala sua uoluntate non perseuerant. Quod autem perseuerantiam a Deo non accipiant, inde prouenire quia non sunt ab illa perditionis massa quæ facta est per Adam diuinæ gratiæ largitate discreti.*»

¹³³ [Fr. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, I. II, 1^{re} partie, c. X, p. 710: «*Venio iam ad Thomistas, qui nihil in ea re ab Arnaldo dissentiunt, aut si quid dissentiunt, tota in uerbis, non in re est dissensio.*»

par Jean-Baptiste Langlois et qui affirmait que «les saints à présent n'ont pas, comme l'avait Adam, une grâce qui dépende de leur libre arbitre, mais une grâce qui soumet leur libre arbitre»¹³⁴, à propos de quoi le jésuite s'emportait contre les mauristes¹³⁵, Dom Gesvres n'hésite pas non plus à soutenir qu'Arnauld s'y conforme au pur thomisme: de le censurer impliquait derechef que l'on condamnât avec lui les disciples de saint Thomas¹³⁶. D'après le mauriste, les thomistes enseignaient unanimement que la grâce de persévérance octroyée aux élus était efficace par elle-même et agissait souverainement sur l'arbitre humain¹³⁷; de surcroît, il était impossible de trouver chez les adeptes de l'Aquinate la notion d'une grâce qui fût soumise au libre arbitre¹³⁸. Touchant la sixième proposition condamnée par le P. Langlois et qui portait que la grâce divine mouvait la volonté *indeclinabiliter* et *insuperabiliter*¹³⁹, Dom Gesvres se bornait à répéter que les thomistes unanimes ne cessaient de rappeler les deux adverbess, caractéristiques de la pensée augustinienne, pour conforter leur doctrine de la grâce efficace par elle-même¹⁴⁰. Quant à la septième et dernière proposition pro-

¹³⁴ A. ARNAULD, *Analytica synopsis...*, p. 656: «*Sanctis talem gratiam dari non quæ ex eorum libero dependeat arbitrio, sed quæ illorum liberum sibi subiiciat arbitrium.*»

¹³⁵ [J.-B. LANGLOIS], *Lettre de l'abbé D***...*, p. 69: «Puisque vous faites tant d'estime du livre qui contient cette proposition, on ne doit plus être surpris que vous ayez pris tant de mesures pour cacher la grâce suffisante que saint Augustin trouve dans nôtre état.»

¹³⁶ [FR. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, l. II, 1^{re} partie, c. XI, pp. 736-737: «*Cum Arnaldus gratiam Sanctis perseuerantibus seu prædestinatis ad perseuerandum concessam per se efficacem esse docet, nihil reuera statuit aliud quam quod et a Thomistis et ab illustrioribus theologis statuitur, hoc est ab iis omnibus qui gratiam per se efficacem ad perseuerandum necessariam esse sentiunt: neque enim aliam isti prædestinatis seu perseuerantibus dari ad perseuerandum arbitrantur. Rei ergo sunt omnes Arnaldini sceleris.*»

¹³⁷ [FR. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, l. II, 1^{re} partie, c. XI, p. 737: «*Cum Arnaldus gratiam prædestinatis datam ad perseuerandum talem esse ait ut sibi subiiciat liberum arbitrium, non libero arbitrio subiiciatur, nihil quoque a Thomistis dissentit, qui gratiam perseuerantiæ, ut omnem per se efficacem libero arbitrio plene dominari confitentur, subiici negant.*»

¹³⁸ [FR. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, l. II, 1^{re} partie, c. XI, p. 738: «*Confitentur est gratiam apud Thomistas nullam existere quæ libero arbitrio subiecta dici proprie possit.*»

¹³⁹ A. ARNAULD, *Analytica synopsis...*, p. 656: «*Quia enim primi hominis uoluntas sana erat, perseuerandi commissum est arbitrium. Nunc uero postquam sub dominantis concupiscentiæ iugo captiua uoluntas iacet, subuentum est illius infirmitati ut diuina gratia indeclinabiliter et insuperabiliter ageretur.*»

¹⁴⁰ [FR. GESVRES], *Defensio Arnaldina...*, l. II, 1^{re} partie, c. XII, pp. 744-745: «*Addo Thomistas omnes, qui Augustini uoces insuperabiliter, indeclinabiliter, inuictissime, ab Abbate Germanico confixas crebro commemorant ad constituendam gratiæ per se efficacis uim ac potentiam.*»

scrite par le sourcilieux jésuite et d'après laquelle les mérites des saints n'étaient, *in statu naturæ lapsæ*, que les propres mérites de la grâce¹⁴¹, le bénédictin réitérait sa démonstration: les jansénistes ne soutenaient pas autre chose que la plus authentique doctrine thomiste.

Après plus d'un siècle de péripéties, la querelle de la grâce demeurait aussi irrésolue en catholicité qu'elle l'était au lendemain de la conclusion des Congrégations *de auxiliis*. Acharnés à obtenir la canonisation du molinisme, les jésuites poursuivaient de leur vindicte l'ensemble des sensibilités doctrinales qui ne convenaient pas avec eux. Acharnement qui les a conduits à s'en prendre aux bénédictins et à leur entreprise d'éditer les œuvres complètes de saint Augustin. Il est vrai qu'en incluant dans le 10^e volume de l'édition mauriste l'*Analytica synopsis* d'Arnauld, Dom Blampin avait commis une erreur tactique lourde de conséquences polémiques. Une fois de plus se confirmait le rôle essentiel joué par la référence au traité *De correptione et gratia* sur quoi Georges Folliet avait naguère attiré l'attention¹⁴². À Antoine Arnauld, ainsi que l'a montré Jean-Robert Armogathe, le P. Charles-Joseph de Troyes avait en définitive reproché d'avoir «durci et transformé la doctrine d'Augustin sous prétexte d'en donner une présentation résumée et analytique»¹⁴³. Dans la deuxième de ses *Trois lettres* (1685), l'oratorien Nicolas Malebranche (1638-1715) renvoyait d'ailleurs son lecteur aux ouvrages du terrible capucin, plus fidèles à saint Augustin que ne l'était l'*Analytica synopsis*: «Les savans commentaires du R. P. Charles-Joseph [de Troyes] sont un peu plus augustinien que l'analyse que M. Arnauld a faite du livre *De la correction et de la grâce*»¹⁴⁴. En réalité, il n'importait plus aux mauristes en 1700 de savoir si Arnauld avait respecté la lettre du *De correptione et gratia* en composant son opuscule synthétique; il leur suffisait de noter que l'*Analytica synopsis* restait conforme aux grands principes théologiques qui composaient le corps de doctrine du thomisme *in materia*

¹⁴¹ A. ARNAULD, *Analytica synopsis*..., pp. 656-657: «Non quod Sancti nunc merita non habeant, sed merita gratiæ, non liberi arbitrii, id est illis per gratiam liberum sibi subiicientem arbitrium collata. At primus homo merita habuisset, sicut et habuerunt Angeli sancti, non peculiariter gratiæ sed liberi arbitrii, quia profecta a libero arbitrio a gratia quidem adiuto, sed a gratia potentiam, non actum et uoluntatem ipsam tribuente.»

¹⁴² G. FOLLIET, «Les méthodes d'édition aux XVI^e et XVII^e siècles à partir des éditions successives du *De correptione et gratia*», *Troisième centenaire de l'édition mauriste de saint Augustin*..., pp. 71-102.

¹⁴³ J.-R. ARMOGATHE, «Arnauld traducteur», art. cité, p. 21.

¹⁴⁴ N. MALEBRANCHE, *Trois lettres de l'auteur de La recherche de la vérité touchant la Défense de M. Arnauld contre la Réponse au livre des vraies et fausses idées*, Rotterdam, 1685, 2^e lettre, p. 192.

gratiæ et prædestinationis. En quoi les bénédictins reprenaient une stratégie longuement éprouvée par les jansénistes et participaient d'un mouvement doctrinal qui, au sein du catholicisme, qu'il fût ou non jansénisant pourvu qu'il refusât le molinisme, tendait à attester l'orthodoxe validité des enseignements de saint Augustin, que la proscription romaine des cinq Propositions avait parfois semblé mettre en cause, par un recours systématique à l'autorité de saint Thomas d'Aquin et de ses disciples. Il n'était pas certain que la tactique fût de nature à disculper les mauristes. En mettant en avant une justification thomiste de leur augustinisme trop excessif pour apaiser les craintes des molinistes, ils ne faisaient que paraître se rapprocher davantage encore des jansénistes.

Sylvio Hermann DE FRANCESCHI

maître de conférences à la IV^e section de l'EPHE, Paris